



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Assemblée Générale Ordinaire 15/03/2024





Remerciements

- Remerciement à la municipalité de Génicourt de nous accueillir de nouveau pour l'AG.
- Merci aux élus qui participent à notre assemblée générale, d'autres nous ont informé d'engagements qui ne leur permettaient pas d'être parmi nous.

Notamment Mme Chandler, députée du Val d'Oise, en mission aux USA nous a fait part de son soutien.



Réunion d'information



Contexte aéroportuaire

Pontoise / Cormeilles en Vexin

- Aviation légère : 44 000 mvts
- Aviation Affaire : 400 mvts
- Hélicoptères
- ULM

Le Bourget

- Aviation Affaire : 54 700 mvts
- **Débord sur Pontoise/Cormeilles**
(300 tous les 2 ans)

Roissy CDG

- Aviation Commerciale: > 505 000 mvts
- Dont nuit : > 55 000 mvts
- **Survols Vexin si vent Est**



Craintes des populations

Au niveau local

- 1- Pollutions sonore et chimique de l'aviation légère
- 2- Projet de développement de l'aviation commerciale
- 3- Projet de développement aviation d'affaire

Au niveau régional

- 4- Pollutions de l'activité de Roissy
- Transfert partie activité Le Bourget



1 - Survol bruyants des habitations

- Survol lors de la formation des pilotes en « Tours de piste »
MAIS également lors de vols locaux
- Contexte réglementaire:
- L'arrêté de 1957 qui fixe des hauteurs de survol ne s'applique pas lors des décollages, atterrissages et manœuvres qui s'y rattachent !
- Donc: pas d'infraction à proximité de l'aérodrome !
- Contexte pratique:
- La DSAC fait un courrier de rappel aux « bonnes pratiques » si réclamation de riverain et si elle considère le vol « anormal »
- MAIS: la tolérance de survol n'est pas définie.



Carte pédagogique et carte VAC

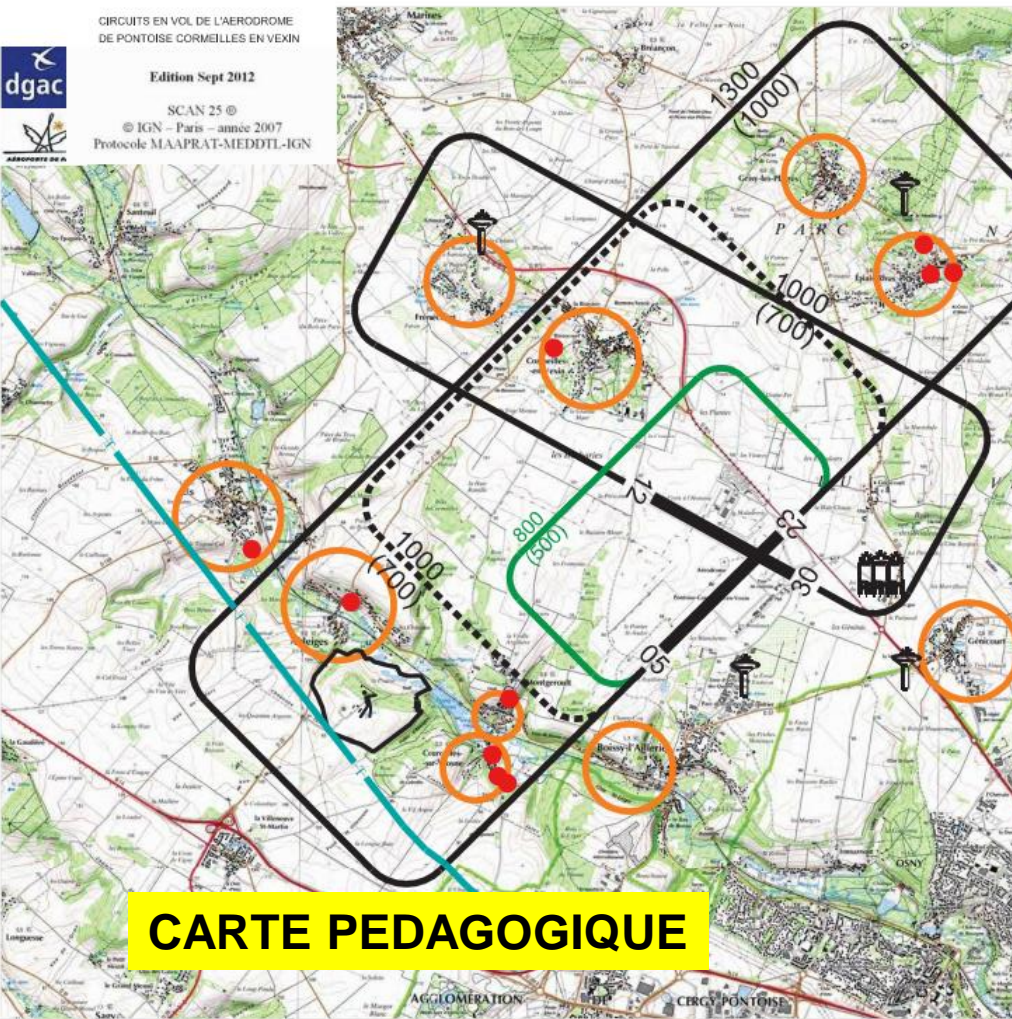
- Lieu de réclamation

CIRCUITS EN VOL DE L'AERODROME DE PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN



Edition Sept 2012

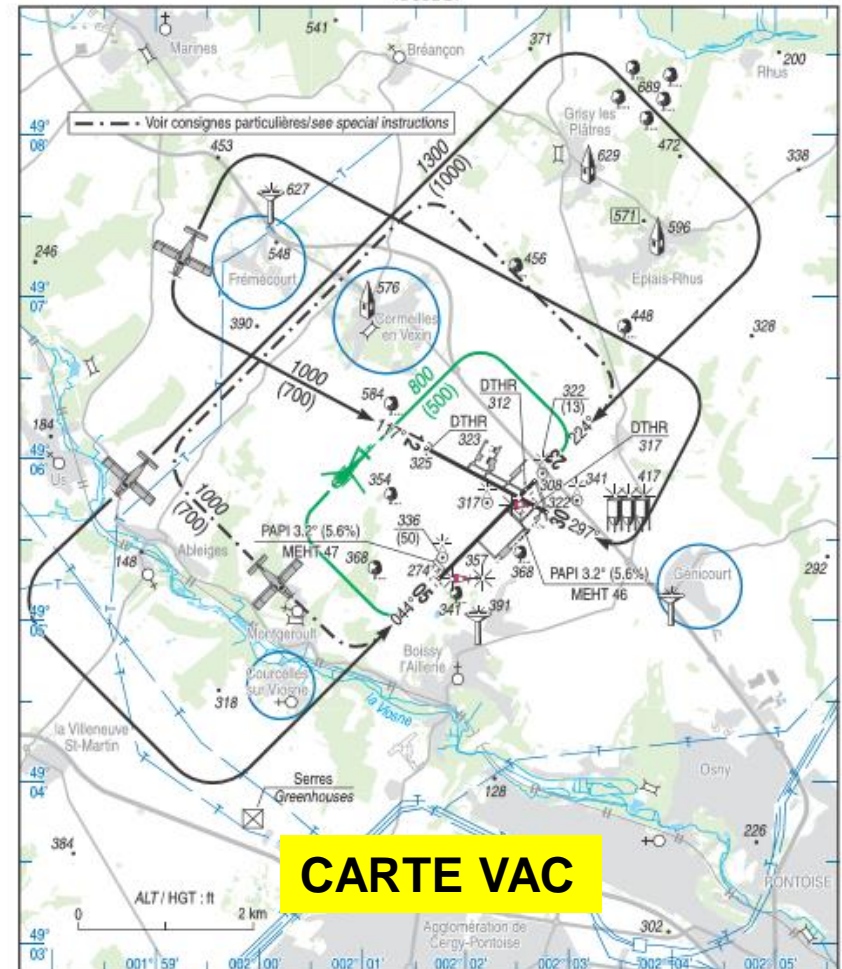
SCAN 25 ©
© IGN - Paris - année 2007
Protocole MAAPRAT-MEDDTL-IGN



PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN
AD 2 LFPT ATT 01

15 JUL 21

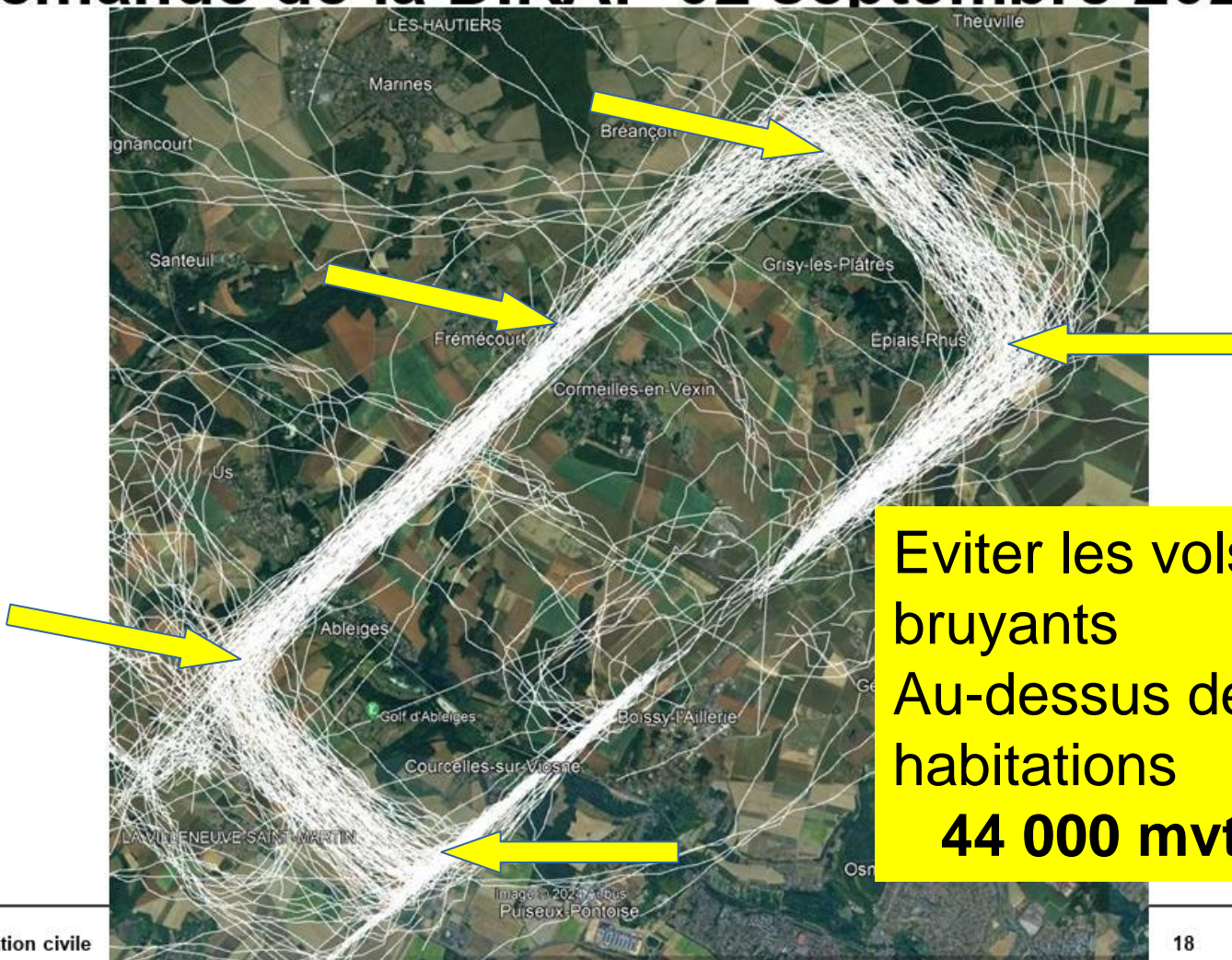
ATERRISSAGE A VUE
Visual landing





Traces radar

Demande de la DIRAP 02 septembre 2023

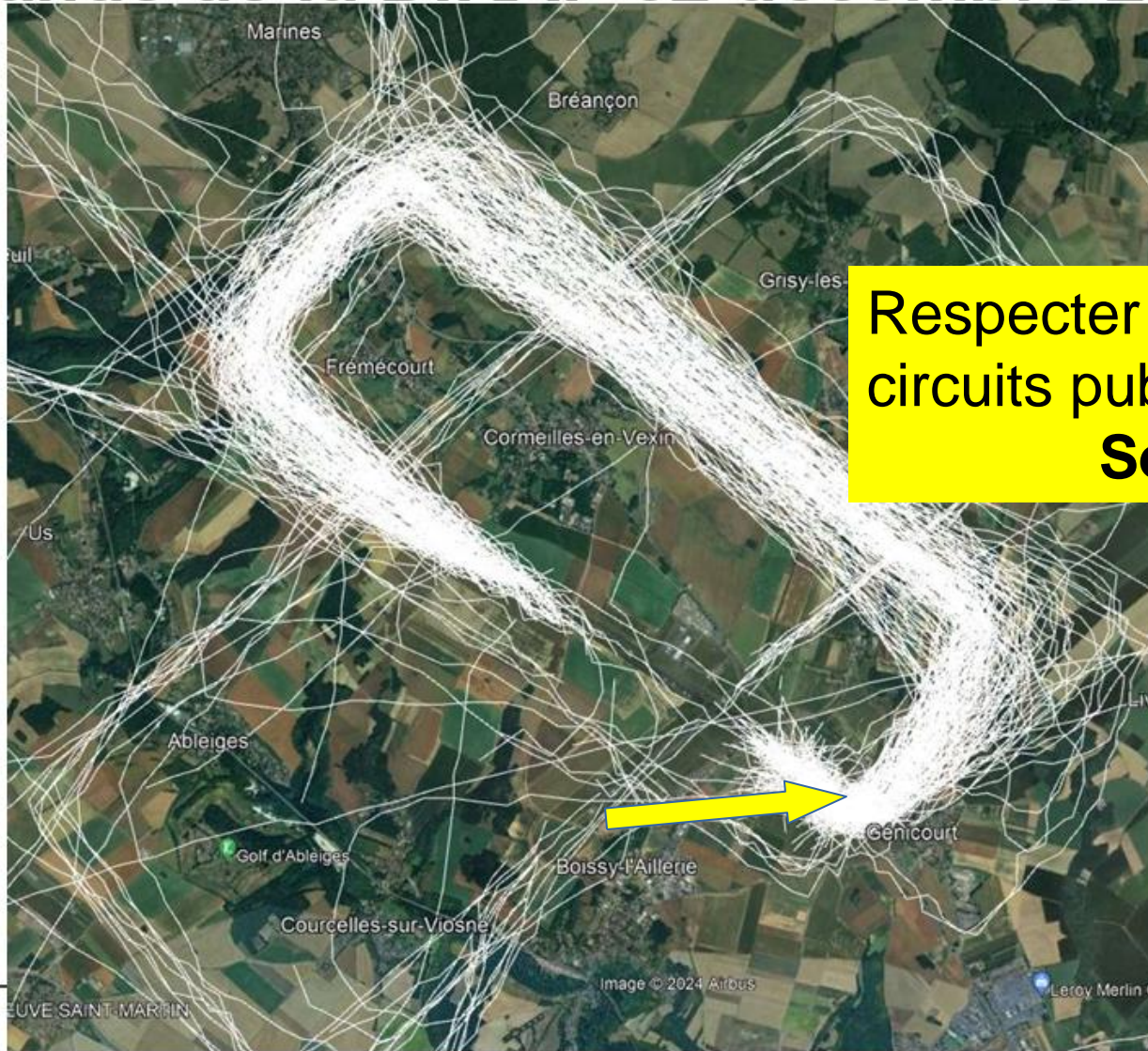


**Eviter les vols
bruyants
Au-dessus des
habitations
44 000 mvts/an**



Traces radar

Demande de la DIRAP 02 décembre 2023



Respecter les
circuits publiés
Sécurité !



Réglementation et Plafonnement

- Les améliorations au niveau local sont limitées par le contexte réglementaire local
- Il faut modifier l'arrêté de restriction local pris par le ministre des Transports
 - L'actuel est ineffectif car imprécis
 - Pour fixer des limites aux activités (périodes selon type d'activité et performance des appareils, plafonnement)
 - Pour fixer un cadre réglementaire contraignant à l'activité.



Entretien avec la députée et son soutien auprès du préfet et du ministre

- Constat historique: en décidant d'ouvrir à des activités civiles un aérodrome situé dans un site habité et privilégié d'un point de vue environnemental, les autorités et ADP devaient nécessairement comprendre que cette activité devait être limitée en volume et tonnage et être réglementée dans un souci de protection des populations.
- A quoi s'ajoute le constat des nuisances subies et la différence de traitement par rapport à Toussus.



Renforcer l'arrêté de restriction d'activité

Protéger le sommeil

Préserver cadre de vie

Restrictions pour Avions bruyants

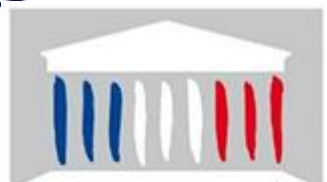
Valeur réglementaire des cartes d'approche

S'inspirer de l'arrêté de restriction de Toussus le Noble

- Interdire les vols nocturnes.
- Restrictions les samedis, dimanches et jours fériés
- Plage de silence stricte dimanches et jours fériés
- Plages horaires S, D, JF réservées aux appareils basés silencieux
- Limiter accès: masse avion 12 tonnes (au lieu de 17)



Courriers de notre députée Emilie Chandler



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Émilie CHANDLER

Députée du Val-d'Oise

Paris, le 7 mars 2024

Monsieur Patrice VERGRIETE

Ministre délégué chargé des Transports

Monsieur Philippe COURT

Préfet du Val d'Oise

Objet : Arrêté portant restriction d'exploitation de l'aérodrome Pontoise-Cormeilles-en-Vexin (95)

Aussi, j'ai l'honneur de vous saisir d'une demande d'établissement d'une nouvelle réglementation de l'activité journalière de cet aérodrome, nécessitant la révision de l'arrêté du 30 juillet 2002 portant restriction d'exploitation de la plate-forme. L'objectif est double, préserver les périodes de silence la nuit, les week-end et jours fériés d'une part, et interdire le vol aux aéronefs les plus bruyants sur certaines périodes d'autre part, en assortissant l'ensemble par la mise en place effective des moyens pour contrôler le respect des dispositions réglementaires et sanctionner les abus.



2-Projet développement aviation commerciale

- 1999: projet financement d'aérogare (dont Conseil Général)
- Exploitation d'une ligne commerciale sur quelques mois (DEBONAIR)
- 1998 : Arrêté de modification « masse des avions » de 17 T à 45 T
- Manifestation; Réunion publique (forte assistance)
- **Recours des associations au Conseil d'État : gagné et arrêté annulé (2003) !**



3-Projet développement aviation d'affaire

- 2003 : Projet de modification « masse des avions » à 25 T : « pour transférer partie activité Le Bourget dans la limite du supportable ! » : **Stop du préfet !**
- Projet PEB 2004 prévoit augmentation de 20 000 !! mouvements d'affaire
 - forte opposition population lors enquête publique et PEB non publié



3-Projet développement aviation d'affaire

- 2013 : Proposition de modification « masse des avions » à 35T
Notion de « marge supérieure à 13 » : « des avions de 35T plus silencieux qu'avions de 17T ».

Passer de 2 à 6 mvts/jour soit 2000 mvts/an

- 2022 : Projet de faire accepter avions de 35 T (présentés comme moins bruyants)

MAIS

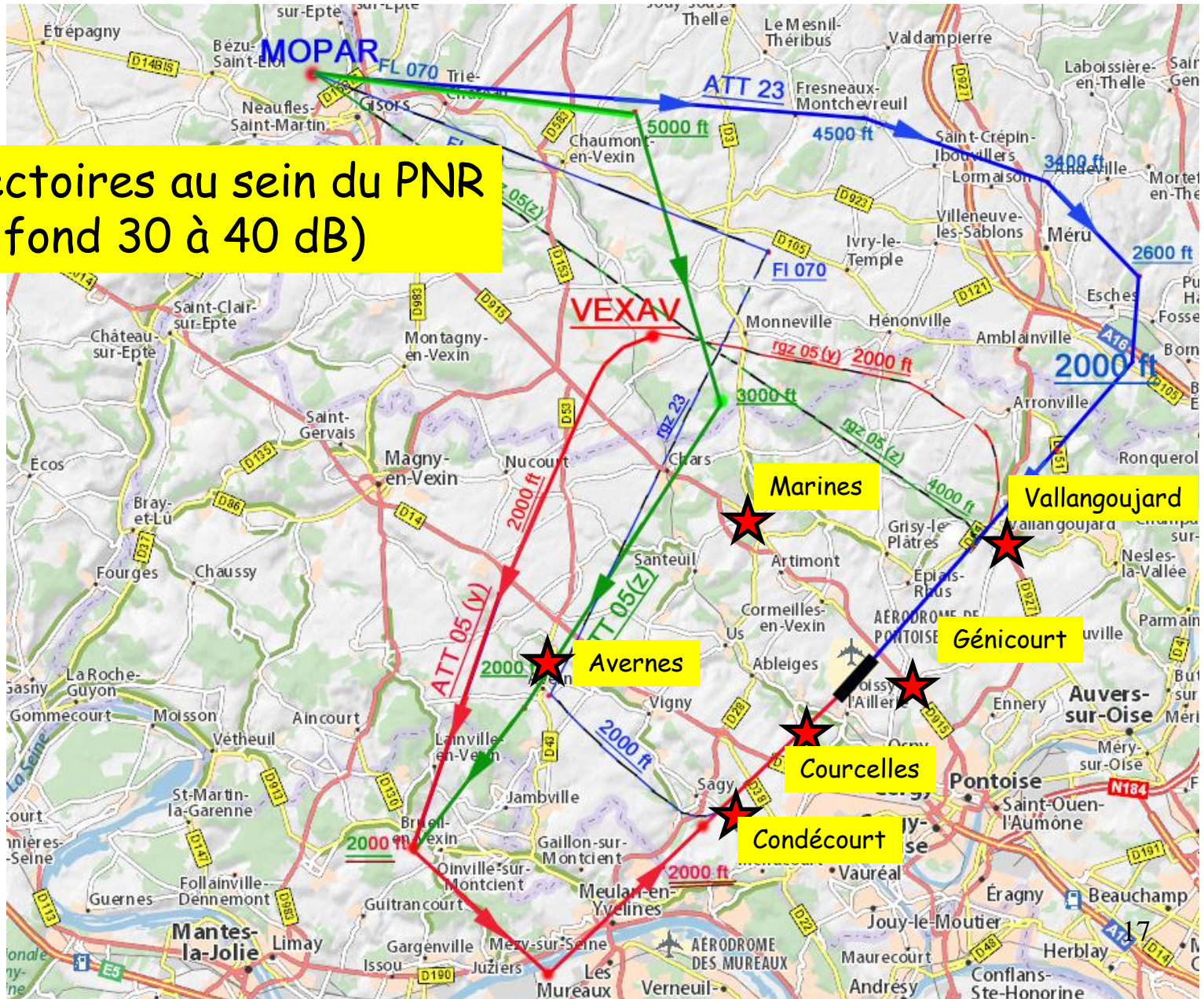
- **Pas de limite possible au développement !**
- **Ex: Juin 2023: Salon du Bourget et déport de 400 mvts en 12 jours soit potentiel de plus de 12000 mvts/an !**

Comment plafonner le trafic ?



Les trajectoires d'approche

Des trajectoires au sein du PNR
(bruit de fond 30 à 40 dB)





4-Pollutions de l'activité de Roissy

- 2012: Allongement des trajectoires d'approche de Roissy sur le Vexin (malgré jugement du Conseil d'État favorable à DIRAP)
 - **Le Vexin survolé à 1200 m jusque Théméricourt**
- Projet Descentes douces: trajectoires concentrées sur l'Est du Vexin, hauteur de 1200 à 2000 m, mais :
 - Pas d'information sur bruit perçu
 - Délai de réalisation incertain (2025 ? 2027 ?...)



Trajectoires de vol: Région Pontoise-Cormeilles [Menu de la région](#)

13.03.2016 (Dimanche) / 00:00:00-23:59:59

◀ 13.03.2016

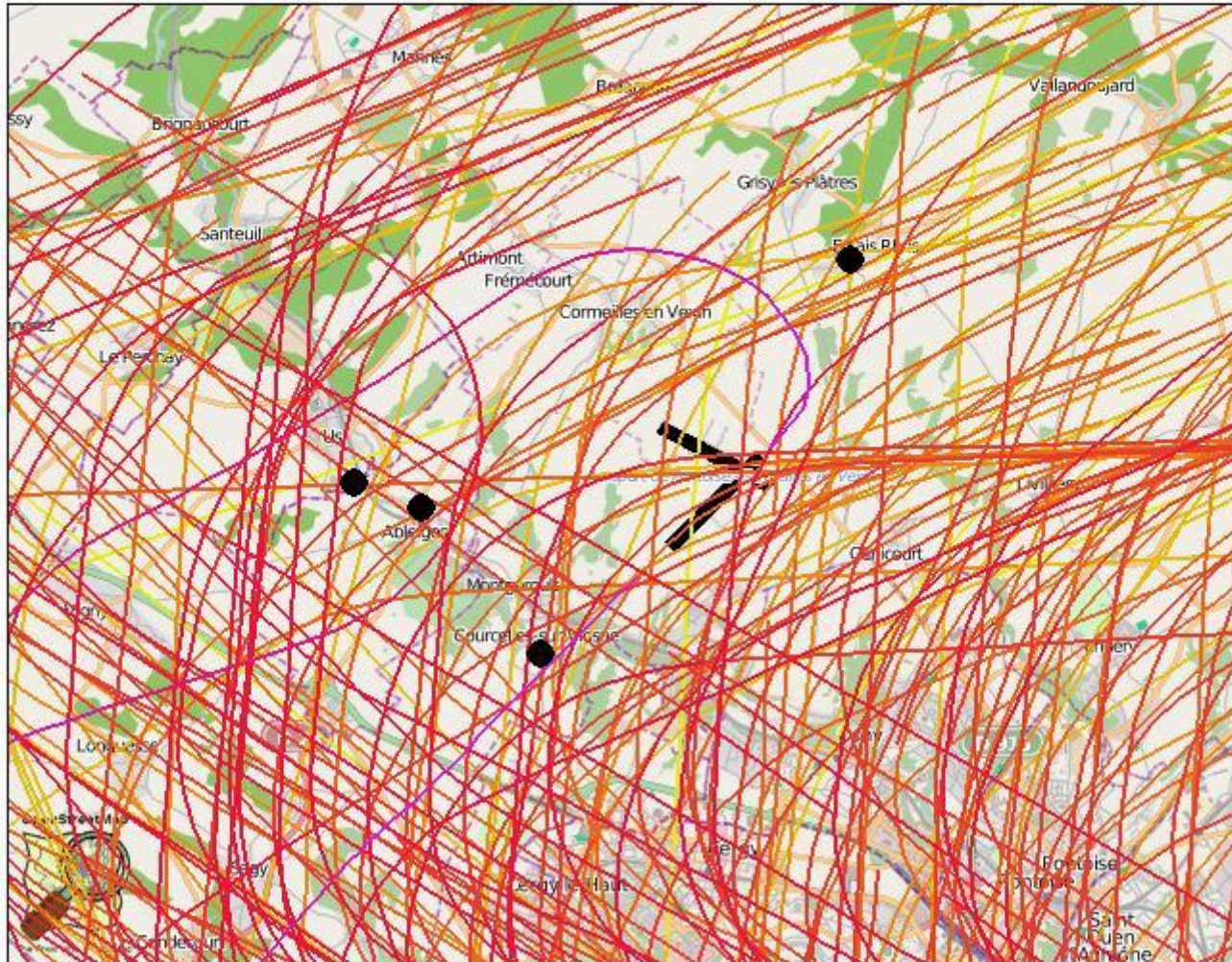
ENVOYER

00:00:00

24 h ▼

Tous ▼

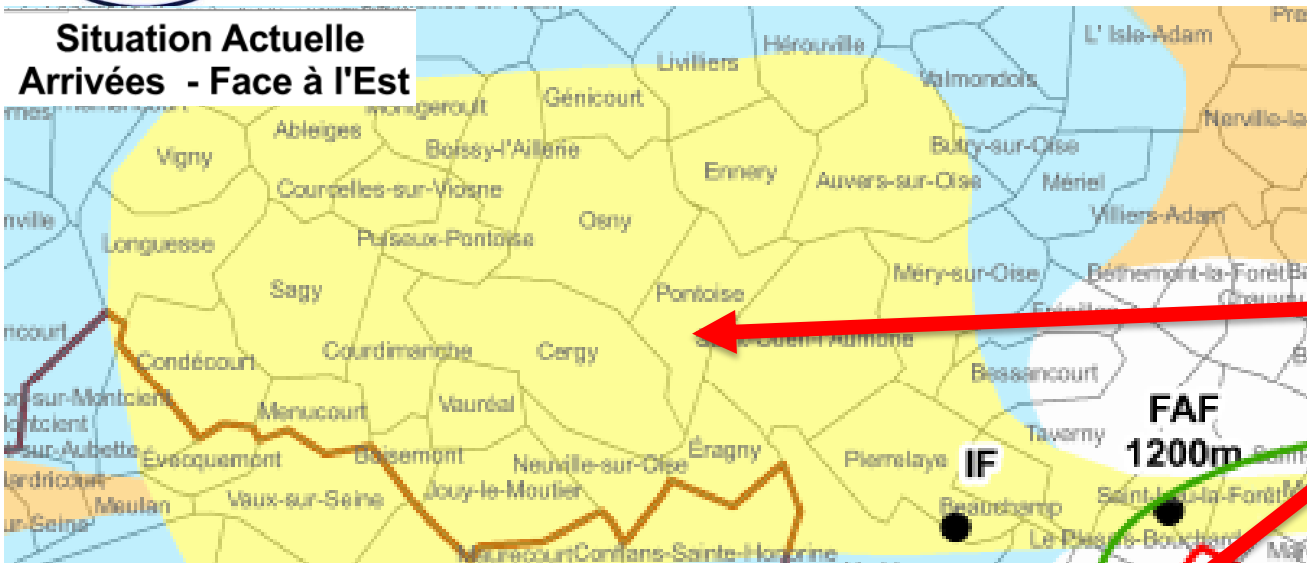
Pour la mesure de bruit, veuillez cliquer sur le point associé à une station



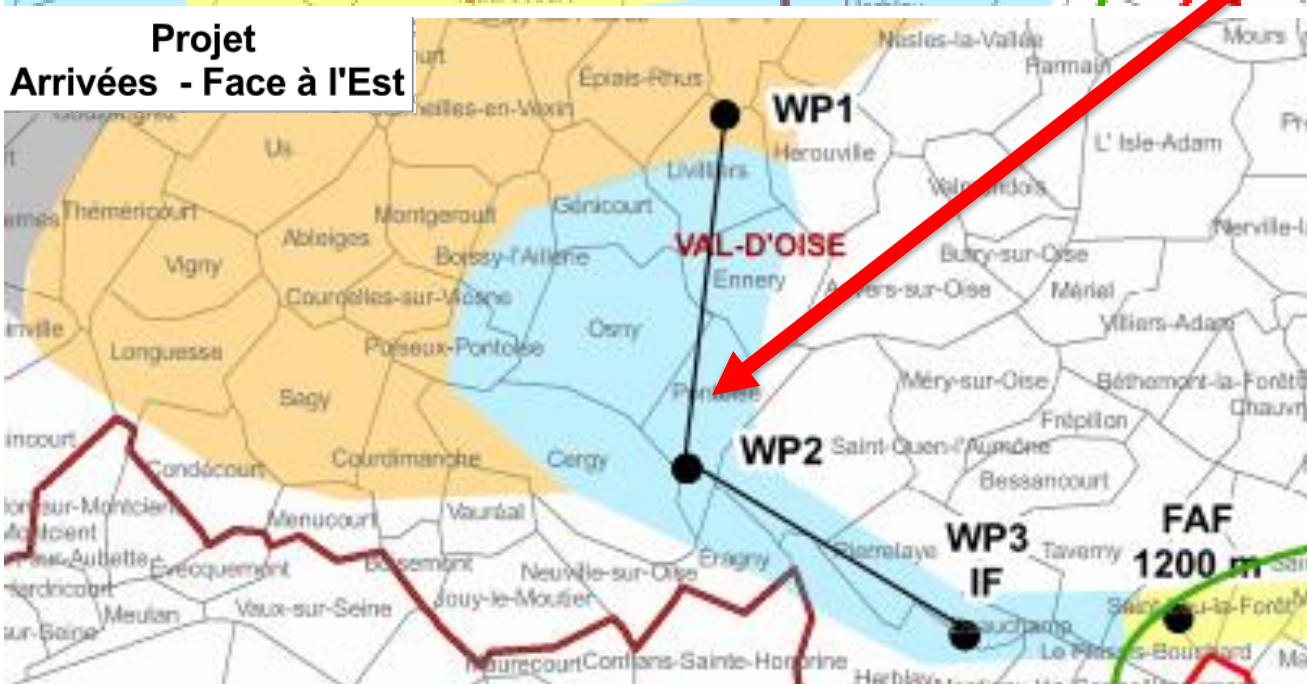


Projet « descentes douces » Roissy

Situation Actuelle
Arrivées - Face à l'Est



Projet
Arrivées - Face à l'Est



Réf : 667

Légende

Altitude en mètres

- ≤ 1200
- 1201 m - 2000 m
- 2001 m - 3000 m
- ≥ 3001

Connaître la réduction du bruit !



Pollutions de l'activité de Roissy

- ROISSY: 2023: PPBE (plan de protection bruit environnement) :
 - Un bilan du PPBE précédent: augmentation de pollution sonore
 - Des dispositions sans réelle réduction du bruit !
 - Pas d'objectif de réduction de bruit !
- **Demandes des associations :**
 - **Plafonnement à 440 000 mvts (Ex: Amsterdam)**
 - **Division par 2 des vols de nuit (Ex: Francfort).**



Réglementation et Plafonnement

- Les améliorations au niveau local sont limitées par le contexte réglementaire local et national
- Des actions coordonnées au niveau national (UFCNA) et européen (UECNA) sont nécessaires :
 - Pour fixer des limites réglementairement aux activités (périodes selon type d'activité, associer élus locaux, contrôles et sanctions...)
 - Pour plafonner les activités sans report (concilier l'économique, la protection de la santé, la protection du climat).



Proposition de loi 1956

PROPOSITION DE LOI

visant à protéger la santé des populations et l'environnement contre les nuisances aériennes,

presentee par

Mme Naïma MOUTCHOU, Mme Émilie CHANDLER, M. Paul CHRISTOPHE, M. Dominique DA SILVA, M. Romain DAUBIÉ, Mme Christine DECODTS, M. Olivier FALORNI, M. Hadrien GHOMI, Mme Hélène LAPORTE, Mme Sandrine LE FEUR, M. Pierre MOREL-À-L'HUISSIER, M. Christophe NAEGELEN, M. Hubert OTT, M. Bertrand PANCHER, Mme Maud PETIT, M. Kévin PFEFFER, M. Jean-François PORTARRIEU, Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Cécile RILHAC, Mme Violette SPILLEBOUT, M. Guillaume VUILLETET, M. Jean-Luc WARSMANN, M. Jean-Marc ZULESI,

députées et députés.

+20 articles dont:

L'article 1^{er} instaure, pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, un plafonnement annuel du nombre de vols fixé à 440 000 mouvements par an ainsi qu'un couvre-feu entre 23 heures et 6 heures.



Manifestation 13 mars: Plafonnement !





L'avenir sera ce que vous en ferez !

Questions diverses



Asamblea General



L'avenir sera ce que vous en ferez !

AG : Ordre du jour

- Quorum atteint
- Rapport moral année 2023 (JMB)
 - Mesures de bruit: résultats 2023 (MB)
 - Propositions renforcement arrêté de restriction (JJF)
- Projet descentes douces (trajectoires Roissy) (JMB)
- Rapport financier 2023 et Budget prévisionnel 2024 (JMB)
- Quitus sur rapports
- Election du Conseil d' Administration
- Objectifs 2024 (JMB)
- Questions diverses



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport moral



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Mesures de bruit

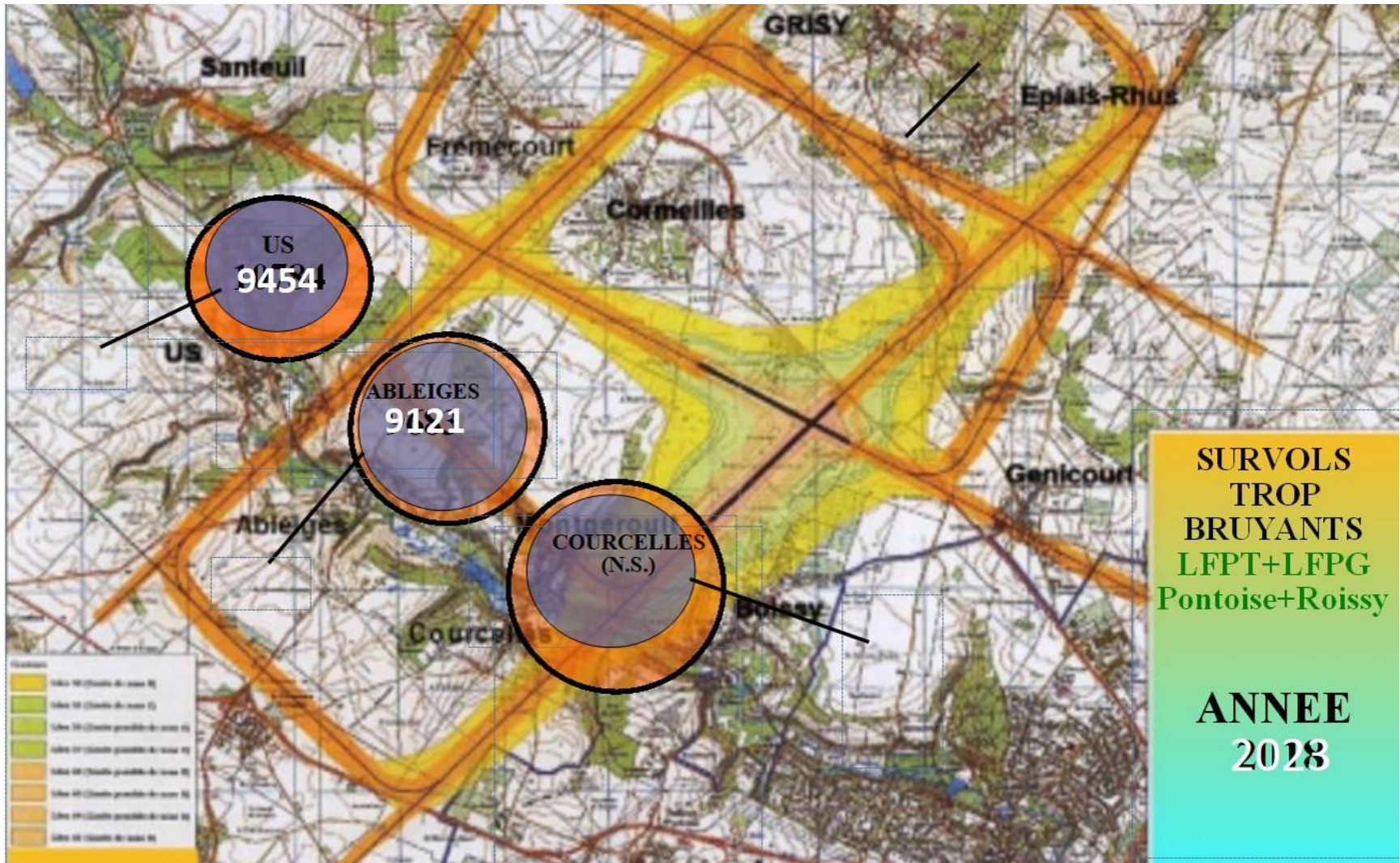


Le bruit en 2023 (année)

Village	Nombre de survols trop bruyants
Courcelles	10 300 (bruitparif sup 56dB)
Ableiges	9 120
Epiais Rhus	Arrêt
Us	9 400
	Extrapolation annuelle des mesures réalisées (dont Avions Roissy)

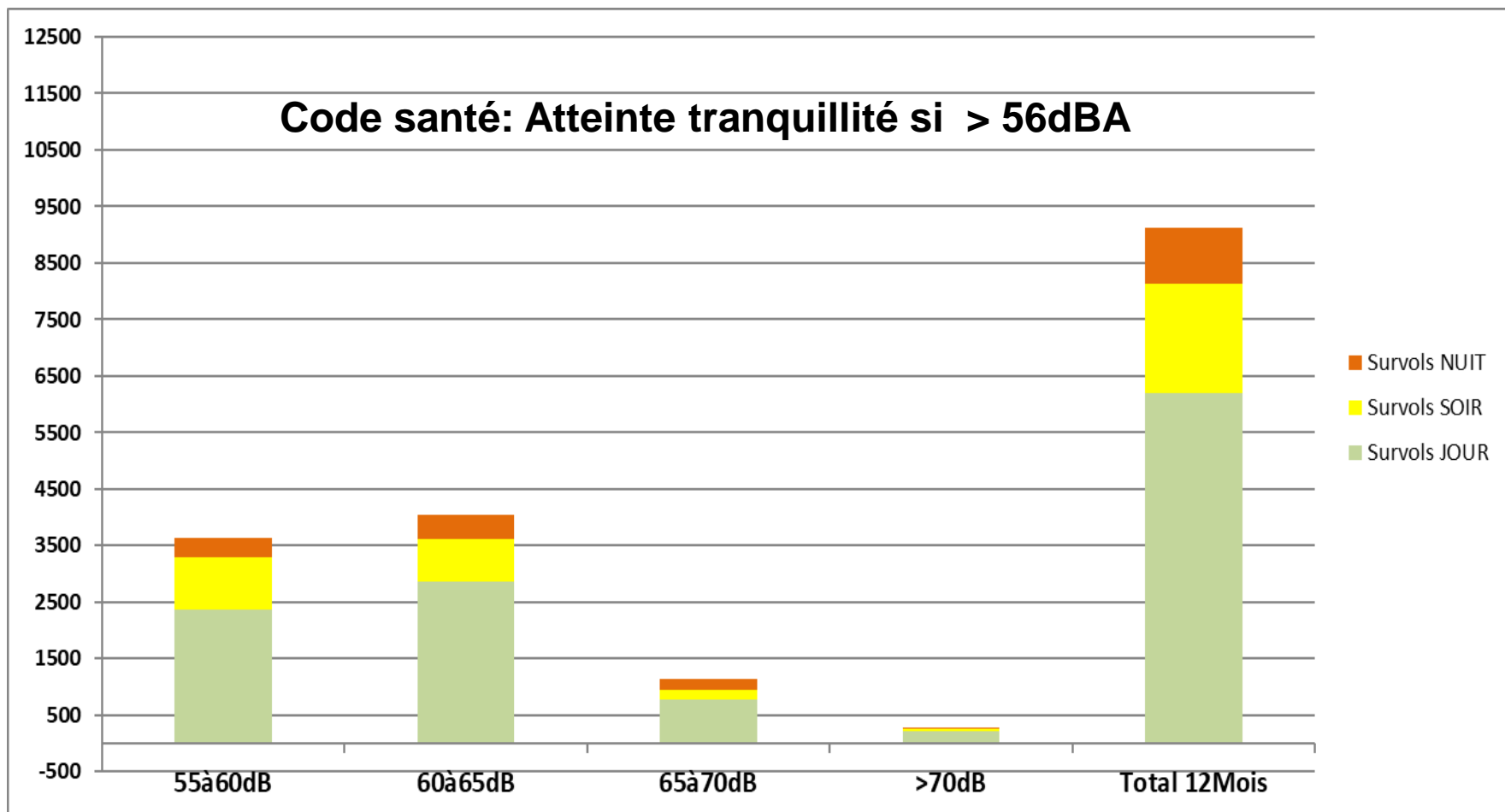


Le bruit en 2023 (année)



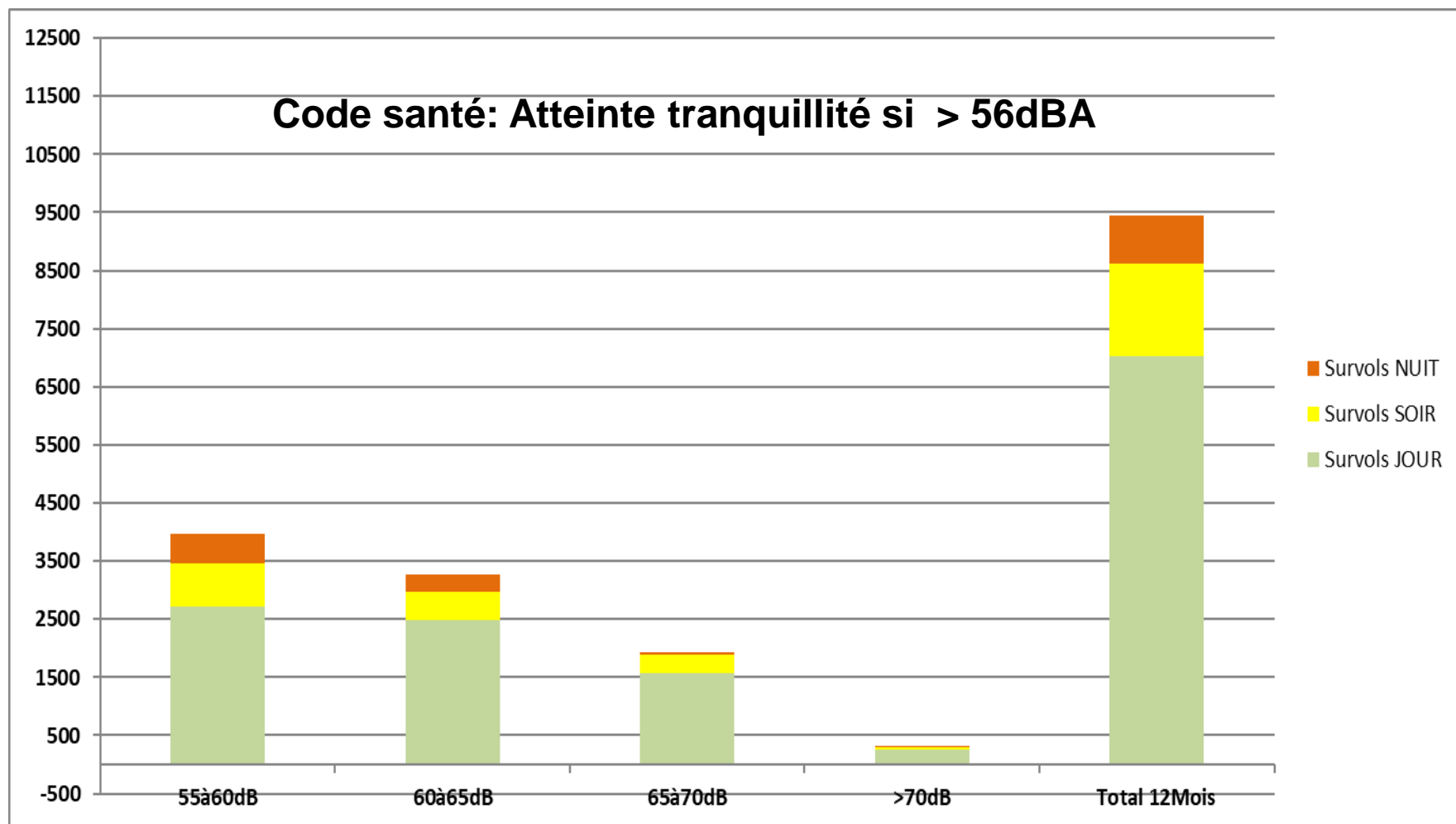


Mesures Ableiges 2023 (année)



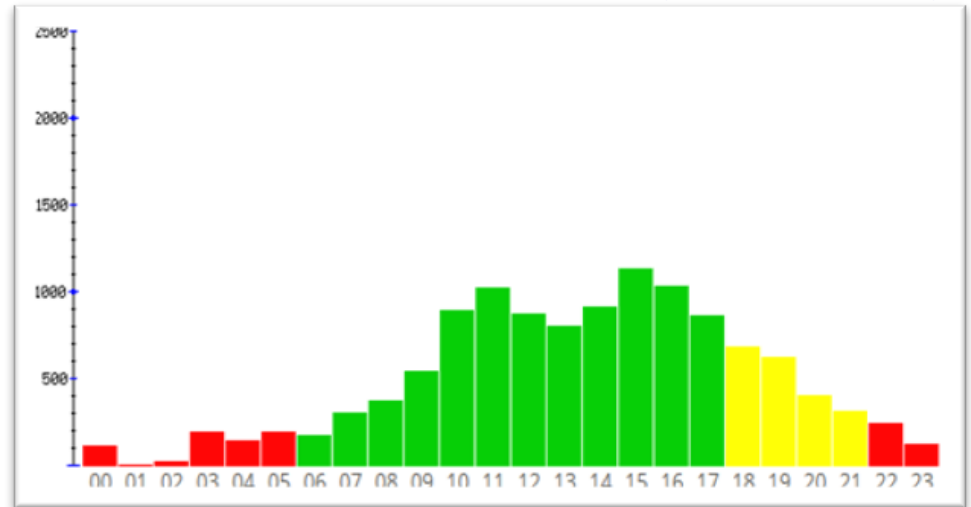


Mesures Us 2023 (année)

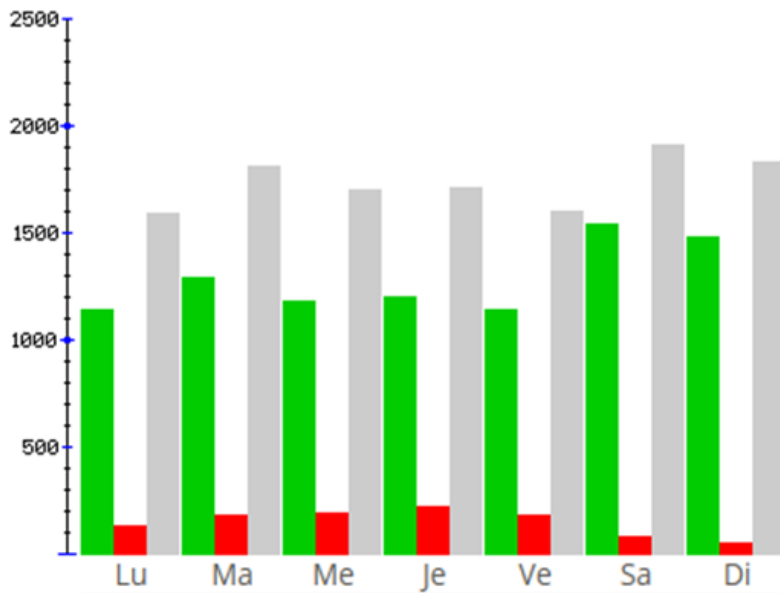




Répartition Jour et Semaine (ex: Us)



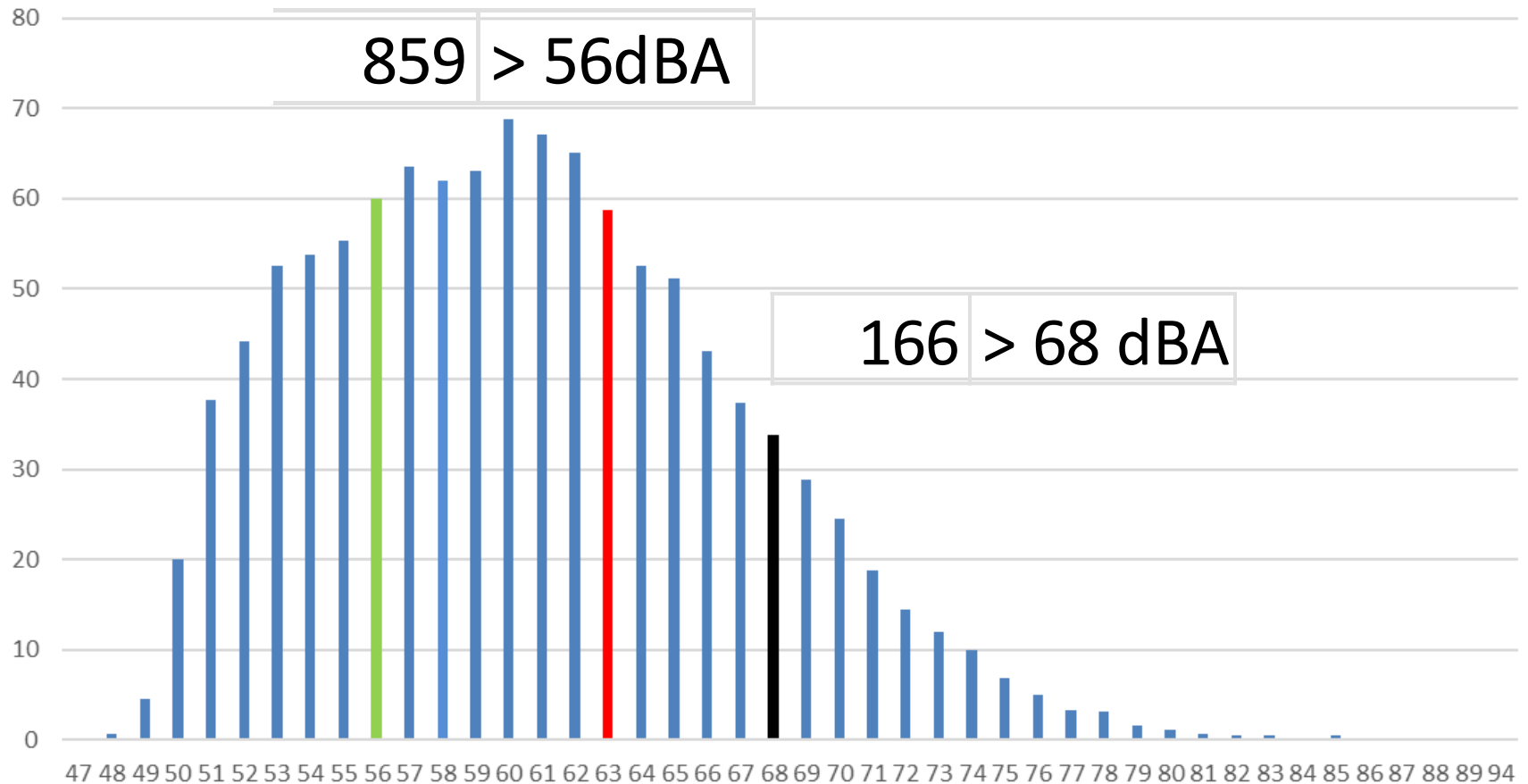
Jour Soir Nuit Jour eni





Mesures sur Courcelles/Viosne (mois moyen 2023 - Bruitparif)

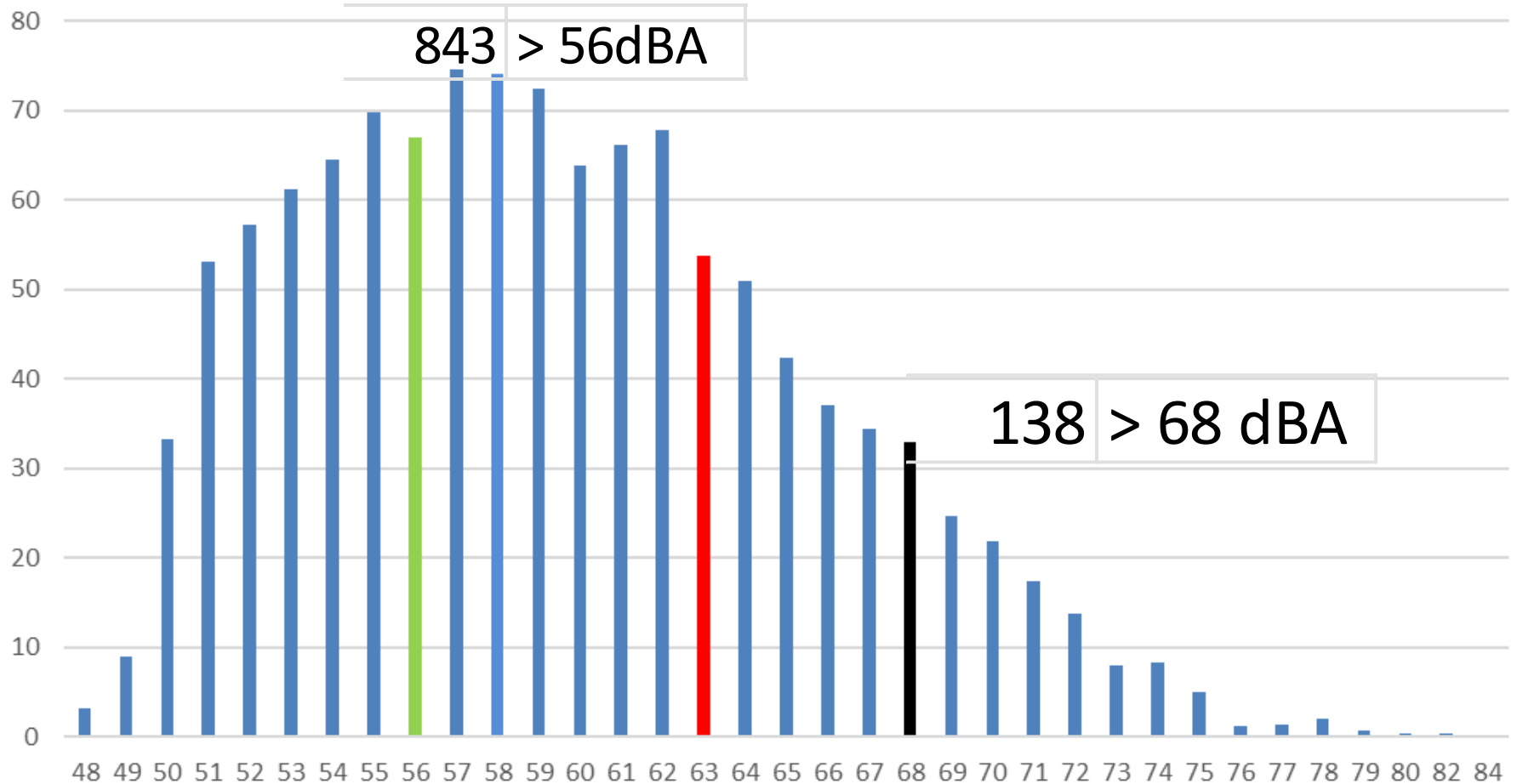
Nbre Lamax 30 jours
(01/01/23-12/12/23) total: 1128 activité ADP: 3455





Mesures sur Courcelles/Viosne (mois moyen 2022-Bruitparif)

Nbre Lamax 30 jours
(27/07/22-31/12/22) total: 1194 activité ADP: 2923





Aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

- CCE du 14 décembre 2021 et 27 janvier 2022
 - **Présentation DIRAP 30 ans et après: nécessité d'actions plus consistantes**
 - **Constitution d'un Comité Permanent « réduit »**
- Travail avec Bruitparif : station mesure de bruit à Courcelles
- Taxi électriques (VETOL): peu d'information sur activité
- Manifestation DIRAP le 13 mai 2023
 - Et exhibition aéronautique bruyante l'après-midi !



Manifestation 13 mai 2023

Tintamarre, Y'en a marre !

STOP AU TAPAGE AÉRIEN

MANIFESTATION

Rendez-vous devant l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

SAMEDI 13 mai à 10h30

Plus d'information sur www.dirap.org



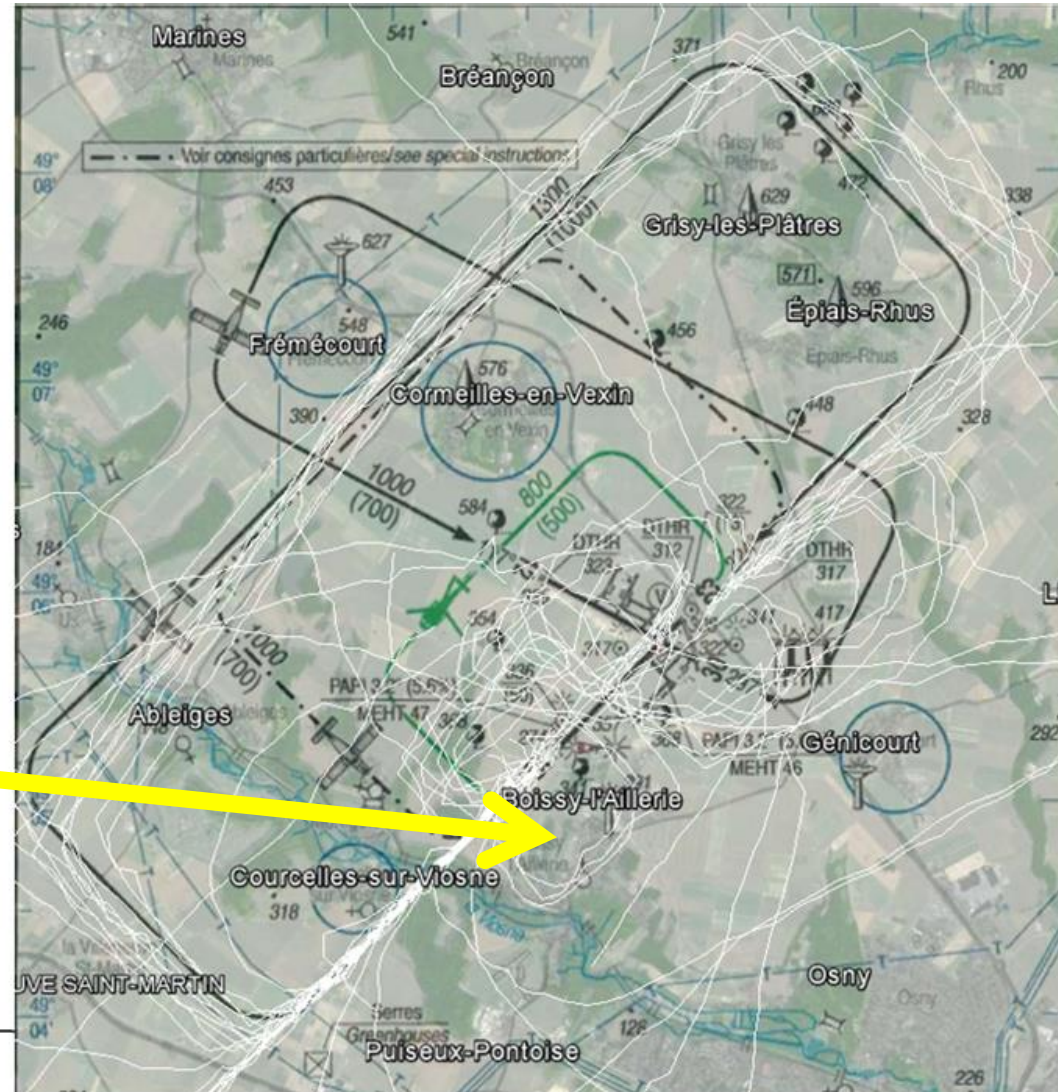


Exhibition privée 13 mai



**13 mai 2023 entre 13h00
et 18h00
(manifestation
Ameridair Grundberg)**

**Note DIRAP:
Nombreux survols
TRES bruyants dont sur
Boissy !**





Taxi volant électrique

Essais et mesures de bruit du VETOL à Cormeilles
(23 mars 2022) : pas de résultats diffusés !

65 dB à 120 mètres !





Aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

- **Comité permanent le 26 janvier 2023**
- Information report activité lors salon du Bourget (mi juin ; estimé 15 mvt/j) **réel = 400 sur 12 jours!** , et lors des jeux Paris 2024 (à estimer).
- Mise à l'étude par DGAC de l'altération de cap sur Courcelles (délai Oct 2023)
- Mise à disposition des pilotes de la carte pédagogique (expérimentation) via lien entre VAC et site ADP Entre Voisins
- **Renforcement Arrêté de restriction :**
 - Expression des attentes (Elus, Riverains).
 - Avoir plus de protections comme arrêté de Toussus
 - Faire respecter les circuits, pas de survol des villages (bruit)
 - Renforcer sécurité (déjà des accidents) ; sanctionner



Mieux informer pilotes

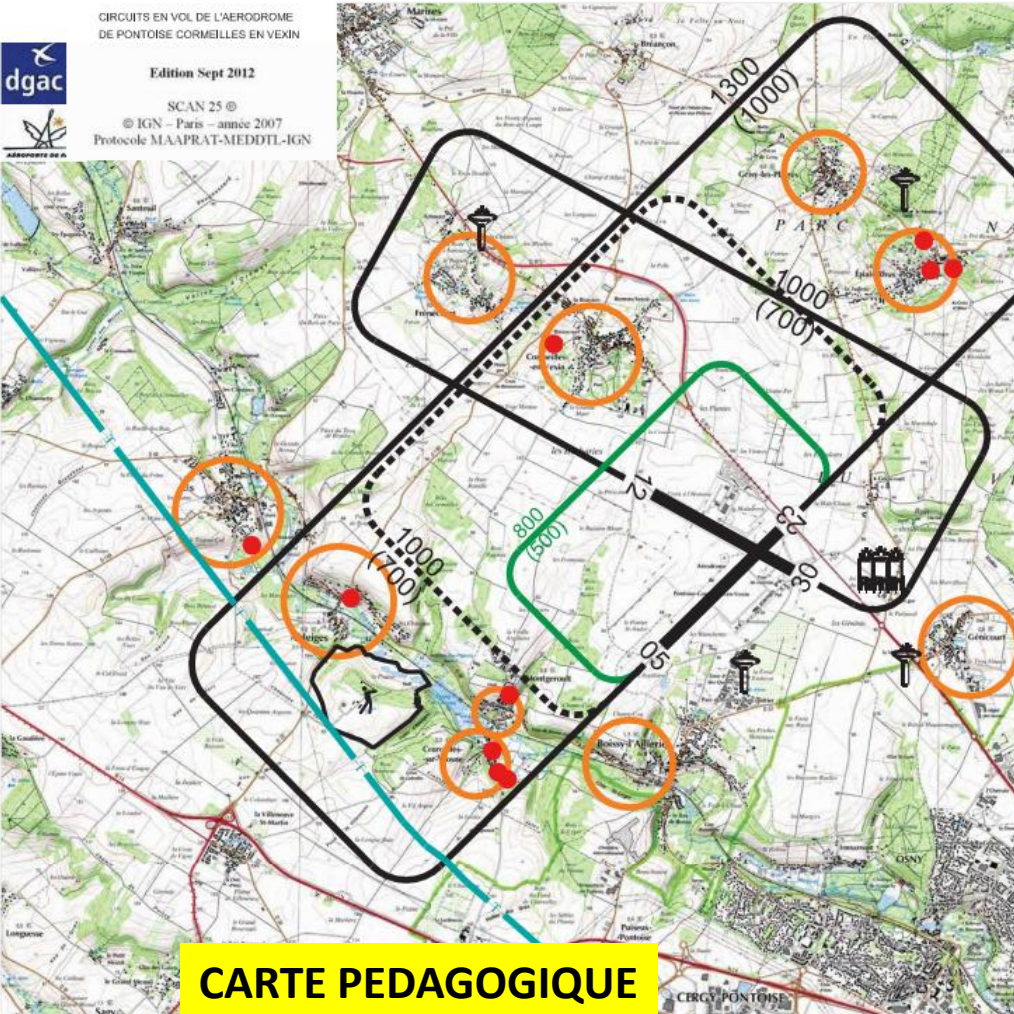
Ajouter des ronds bleus sur carte VAC

CIRCUITS EN VOL DE L'AERODROME DE PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN

Edition Sept 2012

SCAN 25 ©

© IGN - Paris - année 2007
Protocole MAAPRAT-MEDDTL-IGN

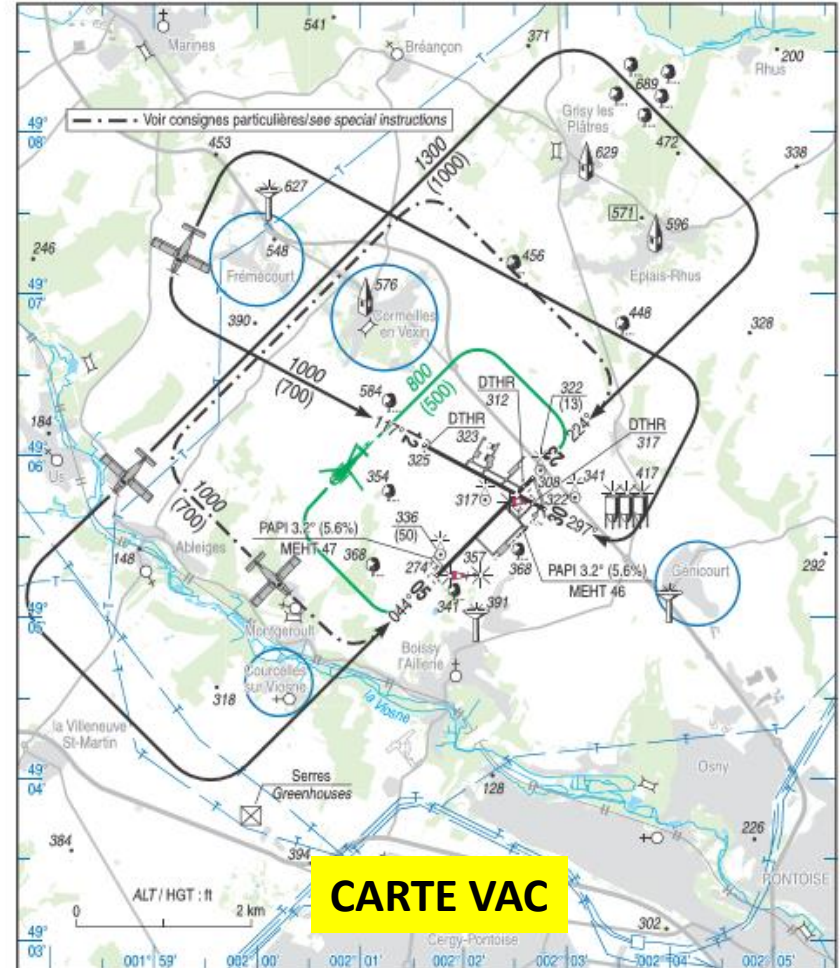


CARTE PEDAGOGIQUE

PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN
AD 2 LFPT ATT 01

ATERRISSAGE A VUE
Visual landing

15 JUL 21



CARTE VAC



Aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

- **Comité permanent le 17 mai 2023**
- Décevant ! **Les sujets de fond non abordés!**
- Rappel par DGAC des dispositions applicables à l'aérodrome.
- Présentation des conditions d'activité et projets des usagers
- Présentation ADP des conditions de renouvellement des baux de location.
- La Dirap ne peut pas présenter ses propositions !
- **La préfecture envisage la négociation d'une Charte!**

- **Réunion d'information des maires en juin 2023**
- **Courriers des maires et associations au préfet (30 juin)**
 - Demande de discussion / négociation de l'adaptation de l'arrêté de restriction lors du comité permanent du 3 octobre.
 - Pas une Charte !



Aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin

- **Comité permanent le 3 octobre 2023**
- DSAC présente expérimentation altération cap sur Courcelles
- ADP explique causes déport élevé du Bourget en juin (400 mvts!)
- ADP explique recours à classification Calipso des avions
- **Proposition DIRAP des dispositions pour l'arrêté de restriction**
 - Mais discussion partielle sans prise d'avis des interlocuteurs sur le fond.

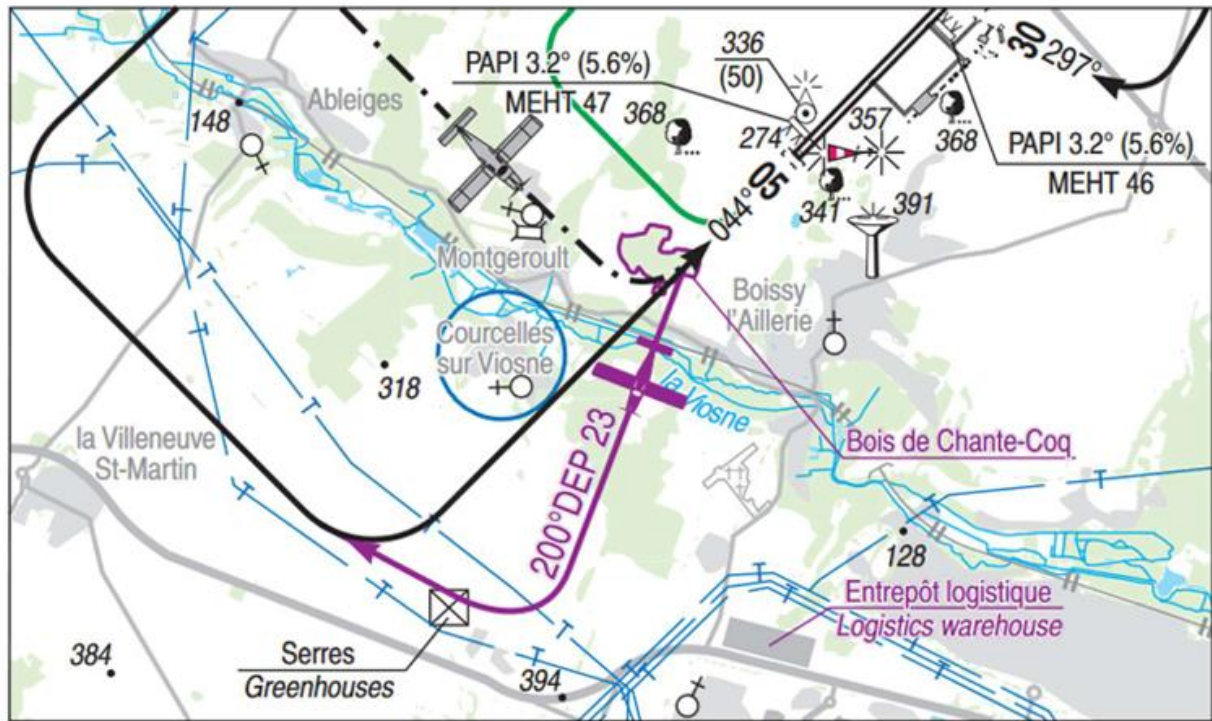


Eviter le survol de Courcelles



Expérimentation d'altération de cap au décollage

SUP AIP publié le 19 octobre 2023 pour une mise en application du 02 novembre 2023 au 31 octobre 2024



Zoom extrait de la carte SIA VAC AD 2 LFPT ATT 01



Propositions DIRAP pour renforcer
l'arrêté de restriction.

Dispositions générales

Ouverture Aéroport

6  22

Vols VFR et IFR

6  21,5

Hélicoptères

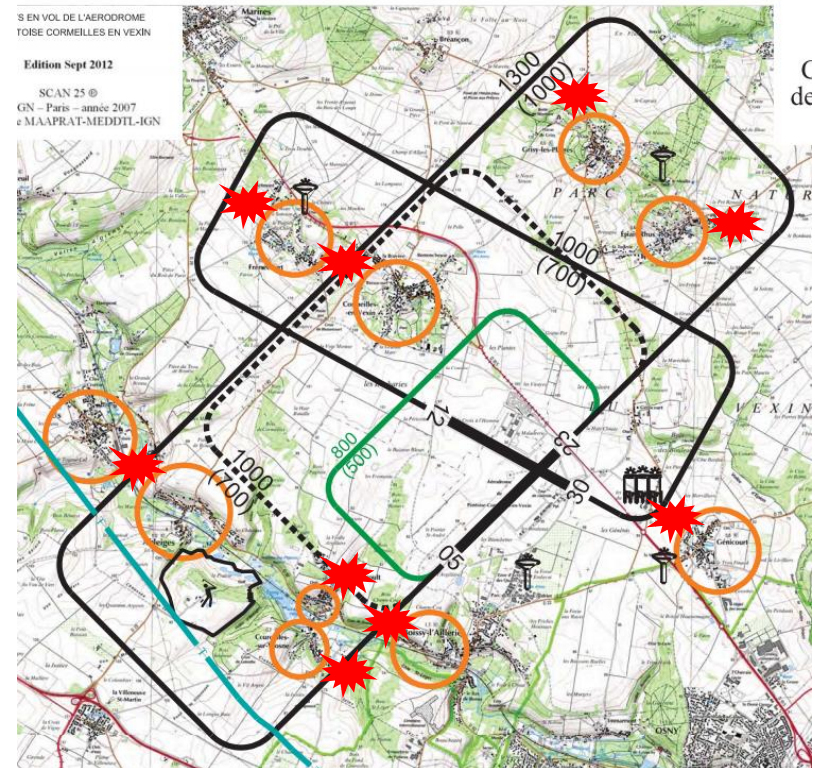
Entraînement réservé basés < 5 t

Vols touristiques < 30mn
interdits

Masse Appareils

Avions: < 12 tonnes

- Respecter les circuits de piste de la VAC
- Procédure de vol « moindre bruit »
- Survol cercles bleus interdits



Dispositions Week-End et Jours fériés

S
A
M
E
D
I

Avions non basés
Avions basés « bruyants »

6  12  16  19  21,5

Avions Calipso D

6  12 15 16 19  21,5

Hélicoptère
Vol < 1heure ou Entraînement

6  9  12  16  20  21,5

D
I
M
A
N
C
H
E

J
O
U
R

F
E
R
I
E

Aéronef moteur thermique

6  12  15  21,5

Avions non basés
Avions basés « bruyants »

6  12  15  16  19  21,5

Avions Calipso D

6  12 15 16 19  21,5

Hélicoptère
Vol < 1heure ou Entraînement

6  9  12  16  20  21,5



Aérodrome de Pontoise/Corneilles en Vexin

➤ CCE 13 février 2024

- Informations semblables au comité permanent du 3 octobre
- DSAC présente le suivi des pénétrations dans « ronds bleus » sans décision pour action
- Les motions proposées par la DIRAP (pour travailler l'arrêté de restriction en comité permanent) ne sont pas votées, il est proposé de travailler « en confiance » en comité permanent: **l'avenir dira ce qu'il en sera...**

➤ Courriers de la députée Emilie CHANDLER 7 mars 2024

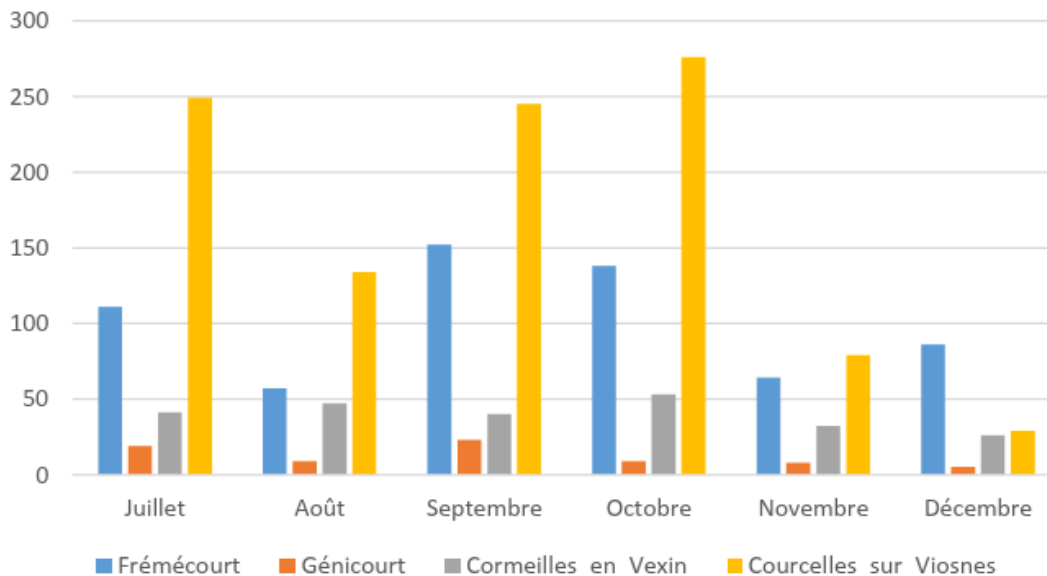
- Au Ministre chargé des Transports
- Au Préfet du Val d'Oise

Demande pour une nouvelle réglementation et révision de l'arrêté de restriction d'exploitation aérodrome Pontoise/Corneilles en Vexin



Repérer les survols des ronds bleus

Evolution des survols

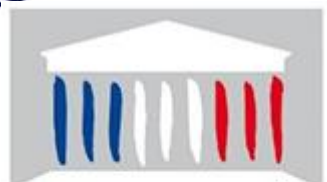


Mais quelles actions correctives !

	Frémécourt	Génicourt	Cormeilles_en_Vexin	Courcelles_sur_Viosnes	Total
Juillet	111	19	41	249	420
Août	57	9	47	134	247
Septembre	152	23	40	245	460
Octobre	138	9	53	276	476
Novembre	64	8	32	79	183
Décembre	86	5	26	29	146
Total	608	73	239	1012	1932



Courriers de notre députée Emilie Chandler



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Émilie CHANDLER

Députée du Val-d'Oise

Paris, le 7 mars 2024

Monsieur Patrice VERGRIETE

Ministre délégué chargé des Transports

Monsieur Philippe COURT

Préfet du Val d'Oise

Objet : Arrêté portant restriction d'exploitation de l'aérodrome Pontoise-Cormeilles-en-Vexin (95)

Aussi, j'ai l'honneur de vous saisir d'une demande d'établissement d'une nouvelle réglementation de l'activité journalière de cet aérodrome, nécessitant la révision de l'arrêté du 30 juillet 2002 portant restriction d'exploitation de la plate-forme. L'objectif est double, préserver les périodes de silence la nuit, les week-end et jours fériés d'une part, et interdire le vol aux aéronefs les plus bruyants sur certaines périodes d'autre part, en assortissant l'ensemble par la mise en place effective des moyens pour contrôler le respect des dispositions réglementaires et sanctionner les abus.



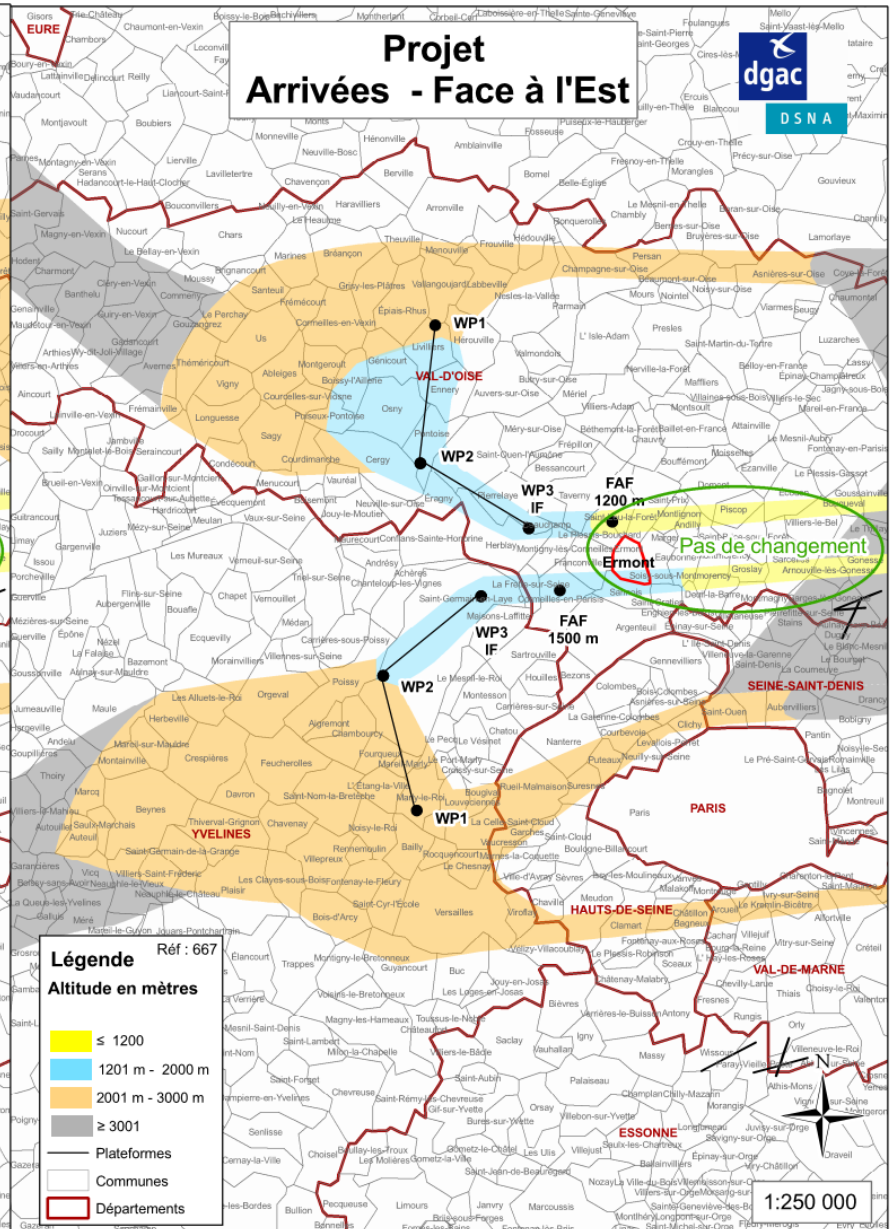
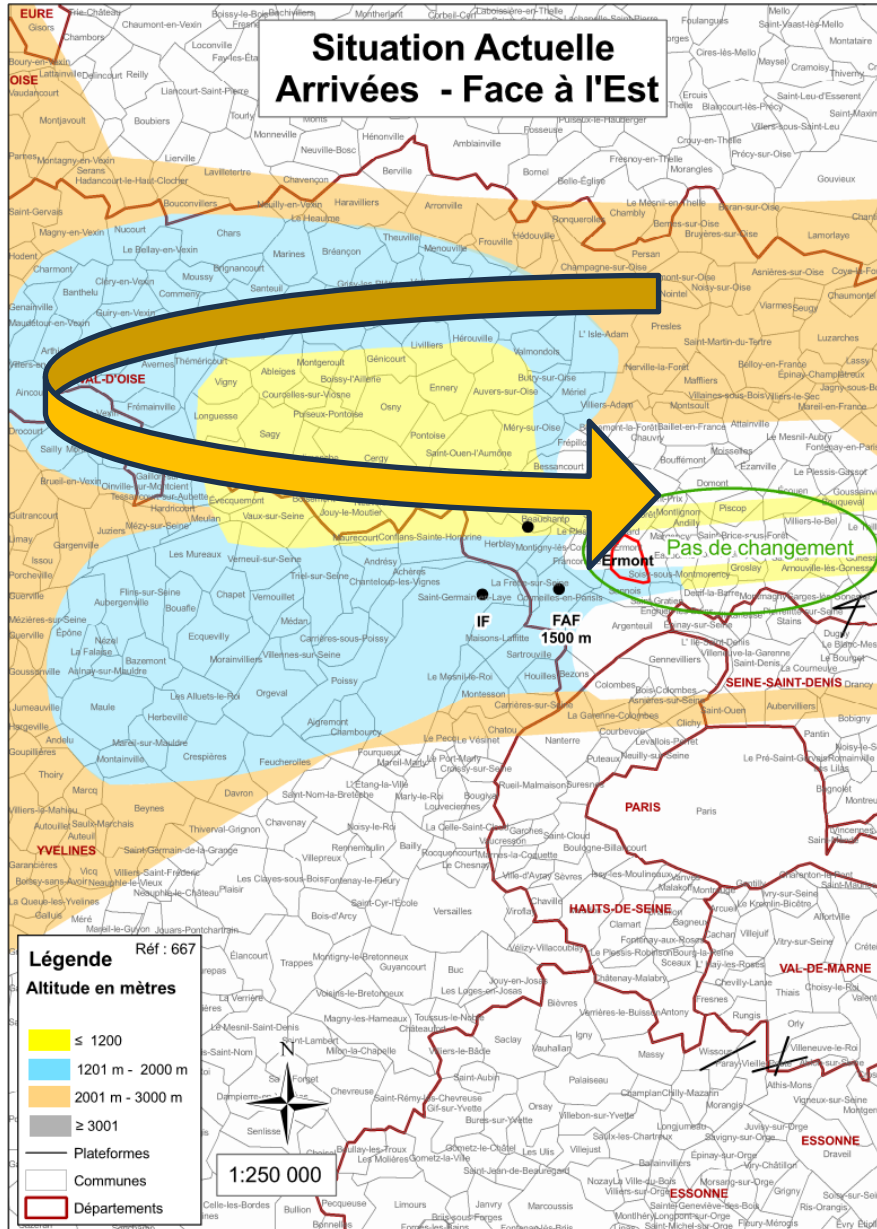
Limiter nuisances de Roissy CDG

Trajectoires d'approche et Vols de nuit de Roissy

- **DIRAP membre de la CCE et comité permanent Roissy CDG**
- **CCE (20/06; 19/12) et Comité permanent Roissy (24/03; 31/05)**
- Opposition des associations au PPBE
- Manifestation et réunion au ministère des transports:
 - Clément Beaune: accord pour étude de restrictions d'activité lors approche équilibrée.
- Publication du PPBE et action juridique des associations (dont Dirap)
- **Etude d'Approche Equilibrée (directive UE) (22/09) atelier associations**
- **Groupe GARE (Associations Roissy ...)**
 - Actions juridique: non respect par l'Etat de directive PPBE :
 - Gain de cause sur nomination autorité indépendante = Préfet
- **Projet descentes douces : retard sur concertation et pas d'information sur conséquence bruit (ouest Val d'Oise)**
 - Enquête publique pour mise en œuvre Orly



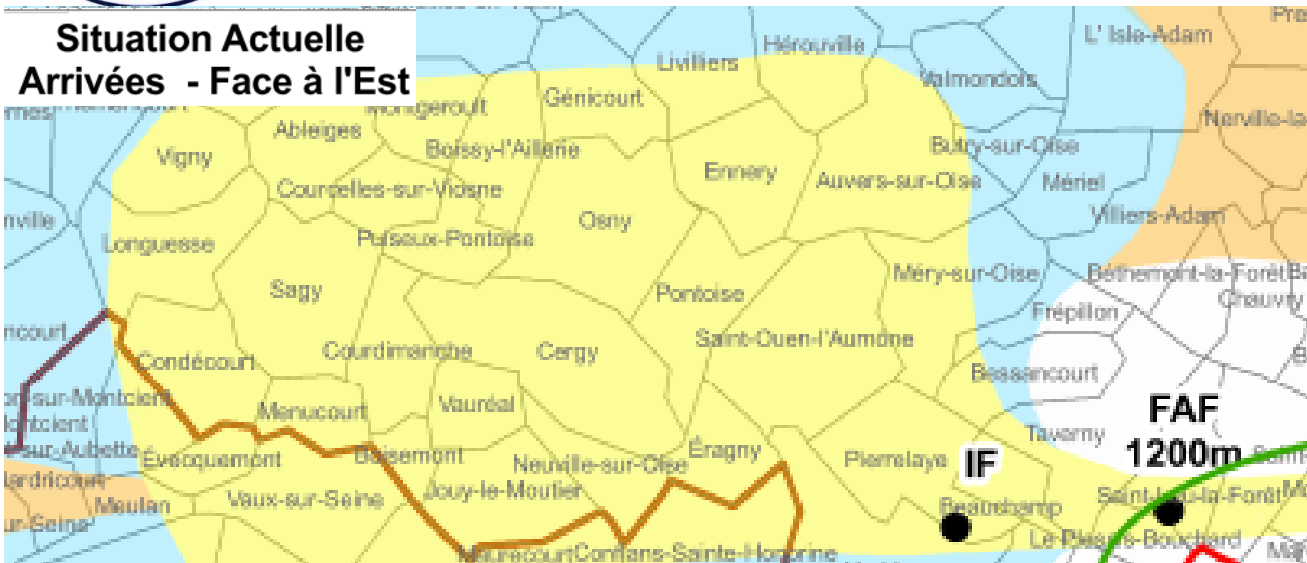
Projet « descentes douces » Roissy



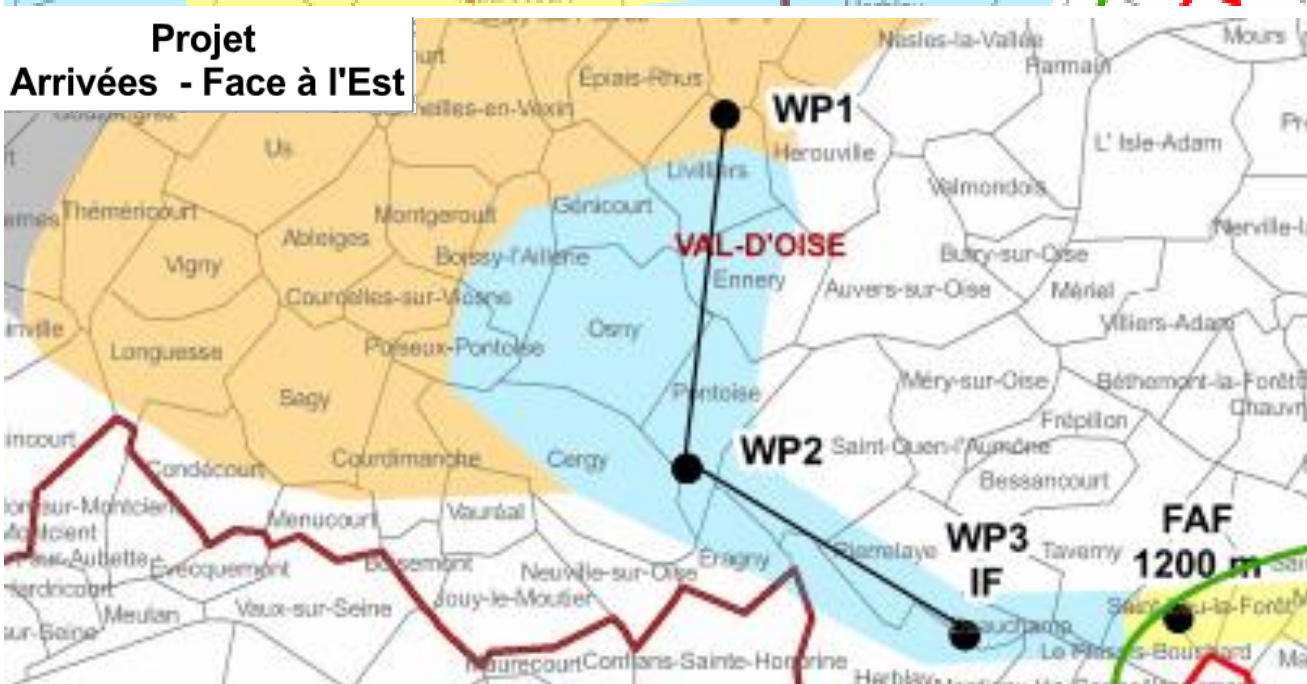


Projet « descentes douces » Roissy

Situation Actuelle
Arrivées - Face à l'Est



Projet
Arrivées - Face à l'Est



Réf : 667

Légende

Altitude en mètres

- ≤ 1200
- 1201 m - 2000 m
- 2001 m - 3000 m
- ≥ 3001

Connaître la réduction du bruit !



En relation avec UFCNA

Union Française Contre Nuisances Aéronefs

- Dirap membre du conseil d'administration et participe aux groupes de travail aviation légère
- Groupe de travail Aviation légère:
 - Guide d'élaboration de Charte de l'environnement (par courrier 4/03/2022 « l'ACNUSA salue un travail très utile »)
 - Groupe de travail Réglementation: projet de renforcement de la réglementation pour protéger les populations (juillet 2023).
 - Propositions à lancer mi 2024.



Rapport moral

Approbation?

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Rapport financier



Bilan financier 2023

RAPPORT FINANCIER 2023				
DEPENSES 2023		RECETTES 2023		
AFFRANCHIS.	640	777 €	ADHESIONS	1235
ASSURANCES	145			
COTIS. A. A.	460		SUBV COMMUNES	2882
COMM.population	988			
HONORAIRES	225		SUBVENTION DEPT	830
DIVERS	0			
DOCUMENT.			INTERETS CE	786
FOURN.BUR.	0			
FRAIS BANC	128		DON	0
FRAIS DEPL.	0			
FRAIS RECEP.	0			
MATERIEL	211			
PUBLICITE				
TELEPH.INT.	137			
VIR.CAISSE				
DEPENSES	2934		RECETTES	5733
BILAN				2799



L'AVOIR DE L'ASSOCIATION

au 31/12/2023

SOLDE COMPTE CHEQUE FIN 2023	6673,52
SOLDE COMPTE EPARGNE FIN 2023	36315,79
SOLDE FIN 2023 AG	42989,31

Provisions pour:

- Actions juridiques
- Matériels ou prestations de mesure de bruit et suivi de trajectoires



Budget prévisionnel 2024

BUDGET PREVISIONNEL 2024				
DEPENSES 2024			RECETTES 2024	
AFFRANCHIS.	800,00 €	950,00 €	ADHESIONS	1 200 €
ASSURANCES	150,00 €			
COTIS. A. A.	470,00 €		SUBV COMMUNES	2 100 €
COMM.population	2 000,00 €			
HONORAIRES	600,00 €		SUBVENTION DEPT	830 €
DIVERS	- €			
DOCUMENT.	- €		INTERETS CE	500 €
FOURN.BUR.	- €			
FRAIS BANC	150,00 €		REPRISE PROV.	220 €
FRAIS DEPL.	30,00 €			
FRAIS RECEP.	- €			
MATERIEL	500,00 €			
PUBLICITE	- €			
TELEPH.INT.	150,00 €			
VIR.CAISSE	- €			
DEPENSES	4 850,00 €		RECETTES	4 850,00 €



Compte rendu financier 2023

- Remerciement aux **110 adhérents** et aux associations, répartis sur **32 communes**, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux **mairies et au Conseil Général** du Val d'Oise pour leur soutien.
- **Les dépenses sont très inférieures à nos prévisions.**
Les projets sont restés dans l'attente d'une CCE qui s'est tenu seulement en janvier 2024, limitant l'intérêt d'une communication via lettre DIRAP. Pas d'action avec avocat. Pas de dépense pour installation station mesure Bruitparif.
- **Les recettes ont profité d'un report de subventions de 2022 sur 2023.**
- Le résultat de l'année 2023, affiche un **solde positif de 2799 €.**
- Le niveau des adhésions est en augmentation, **l'avoir en fin d'exercice est de 42 989 €** qui représente une provision pour action juridique et adaptation des matériels.
- Le budget prévisionnel 2024, est présenté pour approbation. Il prévoit comme pour 2023 des dépenses de communication et d'honoraires si nécessaire en fonction de l'évolution de la situation.



Rapport financier

Quitus : OUI ? NON ?

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Election du conseil d'administration

JM Buteux, R Buteux, Ch Aucante,
M Batard, JDeslandes, JJ Fraimout,
H Gohin, J Sallès, A Trotet



Election du Conseil

Votants: NON ?

Abstentions ?

Votants OUI ?



Objectifs 2024

- **Réduire les nuisances relatives à l'activité aérienne de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.**

- **LOCAL**
 - Veille et information de la population
 - Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires
 - Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles
 - **Points d'attention : altération de cap Courcelles ; projet aviation d'affaire 35 tonnes; projet tests de taxi électrique ; renforcement arrêté de restriction**

- **NATIONAL et EUROPEEN**
 - Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Roissy CDG
 - Participation à actions juridiques avec associations.
 - En coordination avec UFCNA, UECNA: travaux aviation légère, **actions juridiques et réglementation.**
 - **Points d'attention : projet descentes douces (2025 ?); PPBE Roissy**



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Questions diverses



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Merci pour votre attention !



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Annexes



Qu'est-ce qu'une nuisance sonore ?

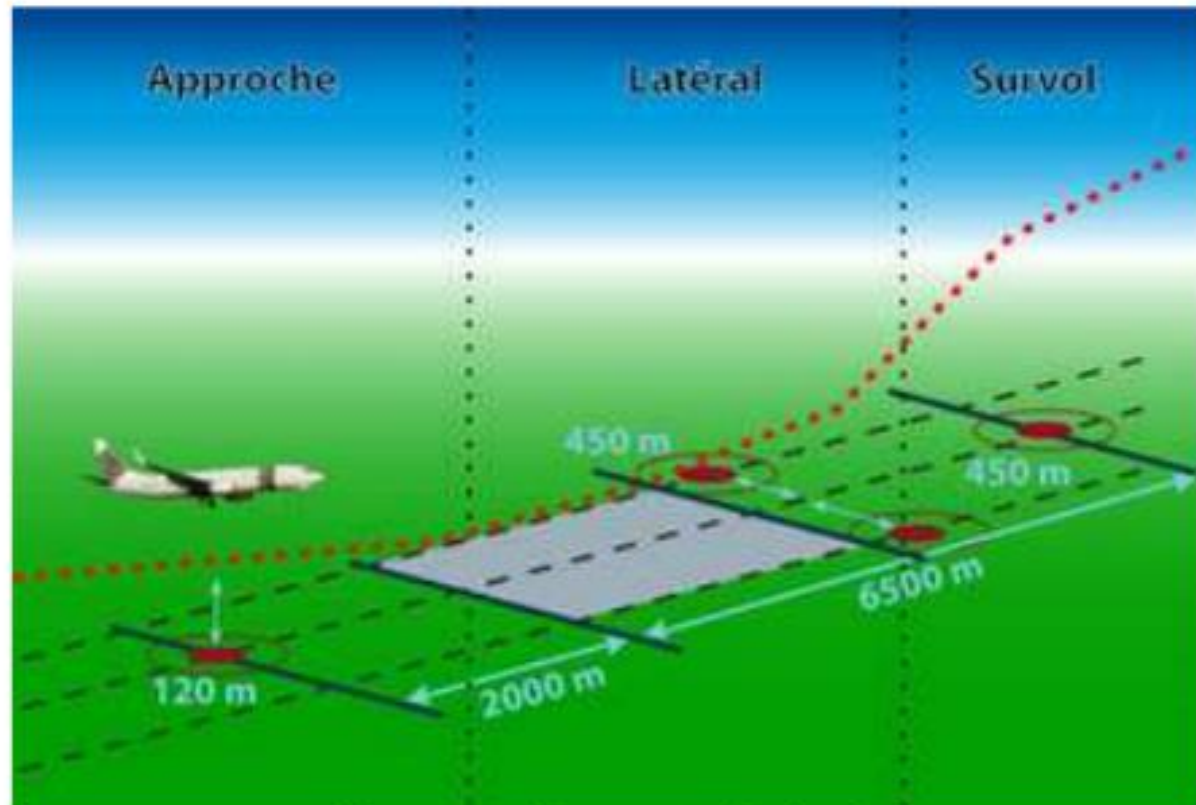
On prendra pour référence l'article R1336 du code de la santé publique

- L'article R1336-5 définit « l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé » comme événement sonore dont l'émergence est au-dessus du bruit ambiant de 5 dBA + correctif de 6 dBA (durée < 1 mn), soit : 11 dBA (R1336-7)
- Bruit ambiant: maxi 45 dBA
- **Bruit maxi admissible: $45 + 11 = 56$ dBA !**



Classification et marge EPNDB des avions

Points de mesure de bruit au sol pour la certification acoustique



Source : Aéroports de Paris



La marge n'est pas un critère pertinent pour décrire les nuisances sonores subies !

Appareil	Masse décollage kg	Bruit Latéral Max 94 EPNdB	Bruit Approche Max 98 EPNdB	Survol Max 89 EPNdB	Marge cumulée EPNdB
Falcon 10 ch3	8 755	86,2	95,2	82,2	17,4
C68A Citation latitude	13 900	87,7	87,7	73,5	32,1
Falcon 2000 ch4	16 556	86,4	93,1	79,4	22,1
Falcon 7X ch4	33 112	88,9	90,6	81,5	20,9
Gulfstream GVI ch4	33 974	90,7	88,3	71,7	30,3

Même si la marge cumulée augmente le bruit des avions reste à un niveau très élevé dans l'environnement de l'aérodrome!



Ce que veulent les riverains

Activité et nuisances:

- Que les nuisances sonores n'augmentent pas, voire soient réduites, d'où le travail mené pour réduire les nuisances sonores de l'aviation légère.

Connaître les nuisances actuelles: point zéro

- Pour connaître l'évolution des nuisances de l'aviation d'affaire, il faut déjà connaître la situation initiale.
- Il faut mesurer les nuisances de l'aviation d'affaire (commerciale et autre) sur une période significative afin de connaître le niveau de bruit actuel global et par type d'appareil et ainsi permettre une comparaison avec une situation future.
- La Dirap demande à faire ces mesures en parallèle avec ADP avec ses stations de mesure de bruit.



Ce que veulent les riverains

Nuisances des avions futurs:

- Connaitre le bruit émis par les avions futurs proposés, en situation locale (mesuré par stations de mesure de bruit) et les valeurs des caractéristiques de bruit (définissant la « Marge »)
- Connaître les dispositions prévues pour faire respecter la limite.

Activité de nuit

- Que l'activité d'affaire soit réglementairement interdite la nuit.

Activité et pollution

- Connaître les dispositions prises pour éviter la pollution (données par type d'appareil).



Activité et pollution

Contexte:

- Les avions consomment du kérosène équivalent au diesel avec émission de particules fines, oxyde d'azote, CO^2 et autres polluants.
- Un Falcon 7X (moderne) consomme en local l'équivalent de 200 automobiles Clio !!

Ce que craignent les riverains:

- Que la pollution augmente avec l'aviation d'affaire

Ce que veulent les riverains:

- Connaître les dispositions prises pour éviter la pollution (données par type d'appareil).



Cycle LTO

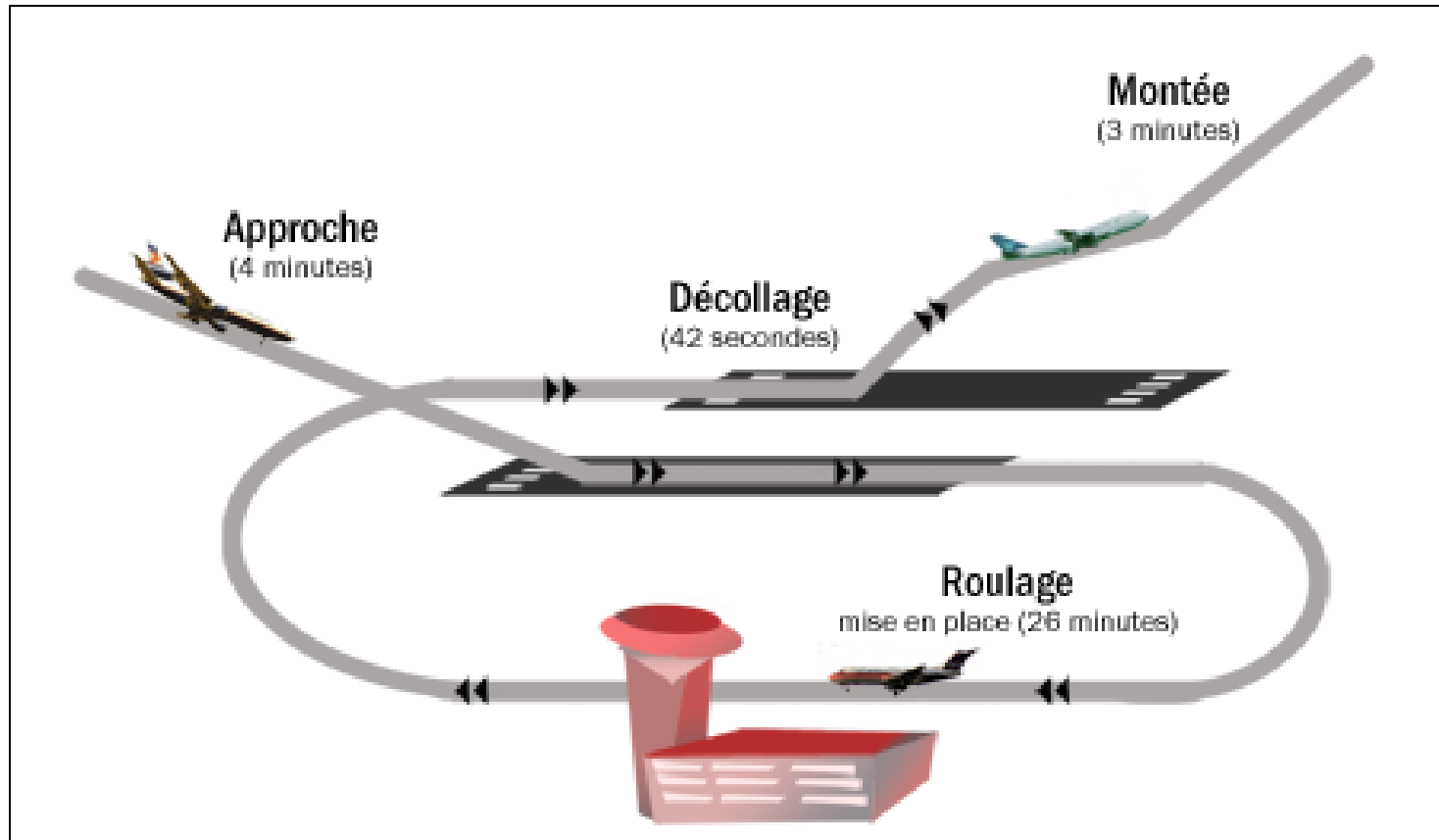
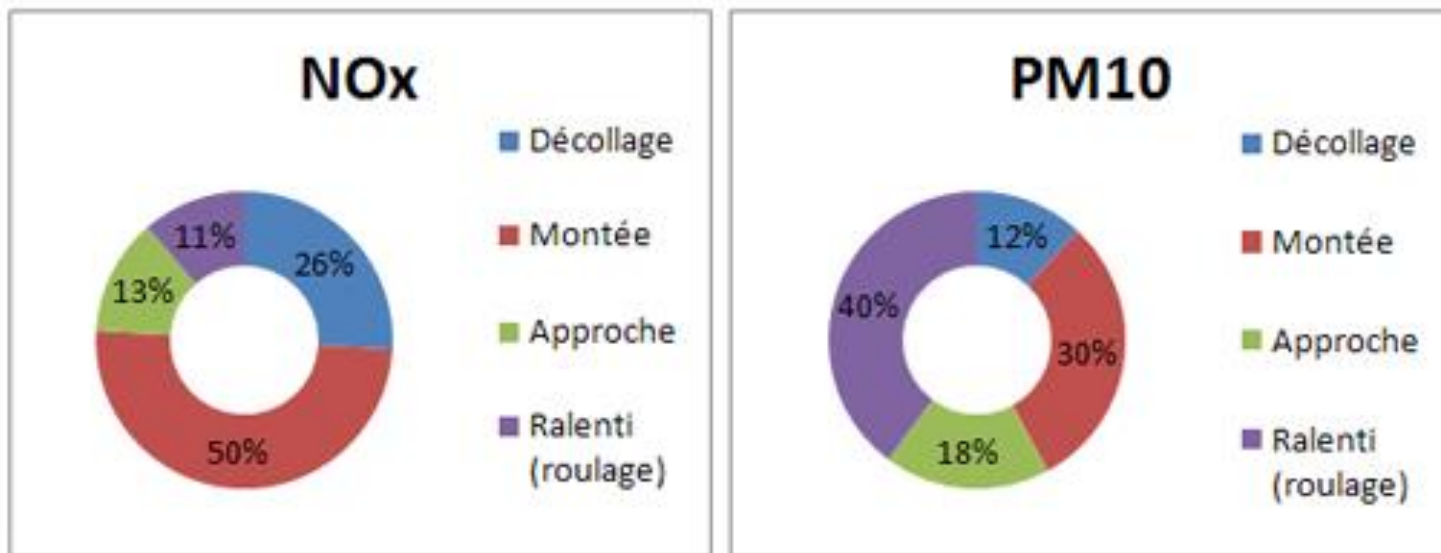


Schéma des différentes phases d'un cycle "LTO"
(données : organisation internationale de l'aviation civile via site Air Parif)



Pollution sur Cycle LTO

Source Air Parif



Émissions des NOx et PM10 (hors abrasion) lors d'un cycle LTO à Paris-Charles de Gaulle. Inventaire des émissions 2008



Pollution: équivalence en automobiles (pour consommation)



Falcon 7X (31,7 T)
(35T / 16 + 3 pers)

Consommation cycle LTO
local : 309 litres en 27 mn

= 200



Clio 2016 diesel

Consommation 3,5 l /100km
Soit 1,6 litre en 27 mn



L'avenir sera ce que vous en ferez !

Pollution: données et calculs (fichier JMB : calculs sur LTO V0)

- Base données: edb-emissions-databank v23 (web)
- Falcon 7X: 16 passagers; 3 équipés;
- moteur: Pratt & Whitney Canada PW307A (3 moteurs)
- Consommation cycle LTO: 143 kg/moteur
- Consommation cycle local (Take Off et Roulage): 82 kg soit 103 litre
- Consommation cycle local pour 3 moteurs: **309 litre**
- Durée cycle LTO local : 27 mn
- Consommation Clio diesel 2016 : 3,5 litre/100 km soit 60 mn
- Consommation clio sur 27 mn : **1,6 litre**

- Equivalent en Clios de consommation locale: $309/1,6 = 198$ soit **200**
- En termes de pollution: au ralenti forte émission particules et CO et faible émission Nox; inverse pour haut régime



Ce que nous proposons pour préserver la santé des populations

- **limiter les mouvements à 500 000/an (~ l'actuel)**
 - Augmenter rapidement l'emport par augmentation des taxes et des interdictions
 - Réduire les vols en transit.
- **Interdire les avions bruyants (marge >> 13)**
- **Réduire les créneaux de nuit (22h/6h)**
- **Appliquer les taxes sur le kérosène (concurrence loyales entre transports ; intégrer externalités négatives)**
- **Mettre en place des descentes douces sans palier.**